



L'AXE 4 DU FEP EN CORNOUAILLE : UN TERRITOIRE MARITIME, UN TERRITOIRE DE PROJET, MAIS QUEL PROJET DE TERRITOIRE MARITIME ?

Evaluation Axe 4 du FEP – Cornouaille

Etude réalisée en 2014, année de fin de programmation de l'Axe 4 du FEP en Cornouaille (2007-2013).

Association Pesca
22 Avenue du Rouillen 29500 ERGUE GABERIC
association.pesca@gmail.com - 02-98-50-55-13

Dossier réalisé dans le cadre du partenariat financier :



AUTO-EVALUATION DU GROUPE FEP CORNOUAILLE

DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'AXE 4 DU FEP
SUR LA PROGRAMMATION 2007-2013

Décembre 2014

Avec les cofinancements de :

- Axe 4 du FEP – programmation 2007-2013
- MEDDE – Etat français
- Conseil Régional de Bretagne
- Conseil Général du Finistère

SOMMAIRE

I. <u>INTRODUCTION</u>	9
A) RAPPEL DU CONTEXTE :	9
B) STRUCTURE PORTEUSE DE LA DEMARCHE ET REDACTION DE LA CANDIDATURE :	9
C) OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION :	11
D) BASE DE L'ÉVALUATION : POINTS D'ÉTAPE A MI-PAROURS.....	12
II. <u>RETOUR SUR LA PROGRAMMATION DU GROUPE</u>	15
A) PROGRAMMATION DES FONDS : CHIFFRES ET RYTHME DE PROGRAMMATION	15
B) REPARTITION DES PROJETS SUR LE TERRITOIRE.....	18
C) L'AXE 4 DU FEP, POUR QUELS PROJETS ?	18
D) LE PARTENARIAT, AU CŒUR DES PROJETS :	25
E) UNE CONSOMMATION DE LA MAQUETTE POUR DES PROJETS REpondant AUX OBJECTIFS INITIAUX	27
III. <u>AU-DELA DES CHIFFRES, QUELLE REALITE DE LA DEMARCHE AXE 4 DU FEP EN CORNOUAILLE ?</u>	28
A) UNE DYNAMIQUE COMPLEXE A METTRE EN ŒUVRE, MAIS AVEC DES RESULTATS DURABLES	28
B) L'ANIMATION : ROLE PILIER DE LA DYNAMIQUE DE LA DEMARCHE	33
C) LIEN AVEC LES CO-FINANCEURS	36
D) LE PARTENARIAT FILIERE ET TERRITOIRE : LA CLE DE LA REUSSITE.....	37
E) INSCRIPTION DE LA DYNAMIQUE SUR LA DUREE : MOBILISATION POUR LA PROCHAINE PROGRAMMATION ..	37
IV. <u>L'AXE 4 DU FEP : UNE FORCE DURABLE POUR LE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES</u>	38
A) DES COMPETENCES COLLECTIVES EN GESTION DE FONDS EUROPEENS MONTAGE ET ANIMATION DE LA CANDIDATURE.....	38
B) UNE SENSIBILITE PARTAGEE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LA CONCERTATION	38
C) UN RESEAU D'ACTEURS SOLIDE ET DURABLE.....	39
D) DES OUTILS ET UNE EXPERIENCE ACQUISE AU SERVICE DE FUTURES PROGRAMMATIONS.....	40
V. <u>CONCLUSION</u>	42
A) EFFICACITE – UNE PROGRAMMATION COMPLEXE MAIS QUI A ATTEINT SES OBJECTIFS	42
B) PERTINENCE – REPOSE AUX ENJEUX DU TERRITOIRE, SATISFACTION DES PARTENAIRES DU GROUPE ET PISTES D'AMELIORATION	42
C) EFFICIENCE – DES MOYENS COLLECTIFS MIS EN ŒUVRE AU SERVICE DU TERRITOIRE ET DE SES FILIERES	43
D) DES PERSPECTIVES SOLIDES ET MOBILISATRICES	43
VI. <u>INDEX DES ILLUSTRATIONS</u>	44
VII. <u>LEXIQUE</u>	45
VIII. <u>ANNEXE</u>	46

POINT DE CADRAGE SUR L'ÉTUDE ET METHODOLOGIE

CONTEXTE

L'association Pesca est une association de promotion et d'aide au développement durable de la filière pêche sur le Finistère. Ses actions sont historiquement dédiées à la mise en réseaux des acteurs de la filière au sens large autour des enjeux de la filière pêche (renouvellement de la flottille, promotion des métiers et des produits,...). En 2008, année de l'appel à projet « Axe 4 FEP » en France, le territoire d'action de l'association s'étendant uniquement sur la Cornouaille. L'association Pesca a alors porté la candidature du territoire cornouaillais. Cet axe 4 du fonds européen pour la pêche était un axe de développement territorial, une expérimentation de cette nouvelle programmation 2007-2013. La candidature du groupe de Cornouaille a été portée et animée par l'association Pesca, avec un fort appui méthodologique de l'AOCD (structure porteuse du programme Leader sur l'ouest Cornouaille). Vous est ici présentée la conclusion du travail d'animation de l'Axe 4 du FEP en Cornouaille, à travers une évaluation des résultats de ce programme, après 4 années de programmation (2010-2014).

Ce travail s'appuie sur **des enquêtes** qui ont été diffusées auprès de l'ensemble des porteurs de projet qui ont pu bénéficier du programme, des membres du groupe de programmation, organe décisionnel et garant de la stratégie du groupe, et des structures ayant participé au cofinancement de projets bénéficiant des fonds Axe 4 FEP. En complément, une enquête a été distribuée aux membres et partenaires de l'association Pesca lors de son assemblée générale, dont l'objectif était d'en savoir plus sur leur vision du programme achevé. Enfin, quelques entretiens directs ont été réalisés pour consolider les hypothèses de travail avec les présidents et vice-présidents du groupe, ainsi que le Comité Départemental des Pêches du Finistère, partenaire majeur tant de l'association Pesca que de la mise en œuvre de la programmation.

Ces résultats d'enquêtes ont été complétés et analysés au regard **des évaluations à mi-parcours**, dont deux ont été réalisées sur le territoire de Cornouaille : par des experts du réseau FARNET en mai 2012, et une évaluation nationale à mi-parcours dirigée par l'ASP et la DPMA, en octobre 2012. Une synthèse vous en sera présentée en début d'étude. Ces évaluations à mi-parcours apporteront des points d'analyse de référence, que nous interrogerons au fil de cette auto-évaluation, comparant ces constats en cours de programmation aux résultats finaux.

Enfin, outre une analyse en interne des dossiers, **des échanges directs** avec des membres du groupe lors d'entretiens ou de réunions tout au long de l'année (réunions PACTE, Farnet,...) ont permis d'alimenter les réflexions, la construction et le cadrage de l'étude présentée ci-après.

Les conclusions principales de l'auto-évaluation réalisée sur 2014 ont été présentées aux membres du groupe Cornouaille : porteurs de projets, membres du Comité de Programmation, partenaires, adhérents à l'association, dont vous trouverez le compte-rendu en annexe.

Cette évaluation a été réalisée par le groupe lui-même, dans une volonté de présenter un regard le plus objectif possible sur la période de programmation de l'Axe 4 du FEP en Cornouaille.

I. INTRODUCTION

a) *Rappel du contexte :*

La démarche « Axe 4 du FEP » est issue d'une expérimentation initiée dans le cadre du FEP (2007-2013). L'objectif de ce nouvel outil du fonds d'intervention européen pour la pêche était le soutien pour un développement durable des territoires dépendants des filières pêche et conchyliculture. Dans l'esprit du paradigme de « Gestion Intégrée des Zones Côtières » accompagnant depuis quelques années les politiques maritimes nationales et européennes, cet axe du FEP devait encourager les communautés de pêche et les acteurs du territoire à développer des actions collectives innovantes, sur des territoires économiquement, culturellement et socialement, profondément attachés à leurs activités primaires maritimes. En France, un appel à candidature a été lancé en 2008. Suite à cela, 11 groupes ont été retenus et ont conventionné avec l'autorité de gestion au niveau nationale (DPMA) ainsi que l'autorité d'instruction et de paiement (ASP).

Ces 11 groupes avaient une stratégie, des objectifs de développement, des fiches actions, définissant leur moyen d'action, construits en concertation et fonction des enjeux et besoins de leur filière et territoire.



Figure 1 : Répartition des 11 groupes FEP français

b) *Structure porteuse de la démarche et rédaction de la candidature :*

L'association Pesca, créée sur l'initiative des professionnels de Cornouaille en 1994, a animé la concertation sur le territoire dans le cadre de la candidature du territoire à l'appel à projet Axe 4 du FEP, avec l'appui de l'AOCD (Agence Ouest Cornouaille Développement) qui a pu alimenter le travail, tant sur la méthode que sur la définition des objectifs, forte de son expérience de gestion des fonds LEADER (équivalent de l'axe 4 du FEP, sur le milieu rural).

En Cornouaille, cette stratégie s'est organisée autour des trois axes, se déclinant en 5 objectifs (initialement) et en fiches actions : (*voir ci-dessous*)

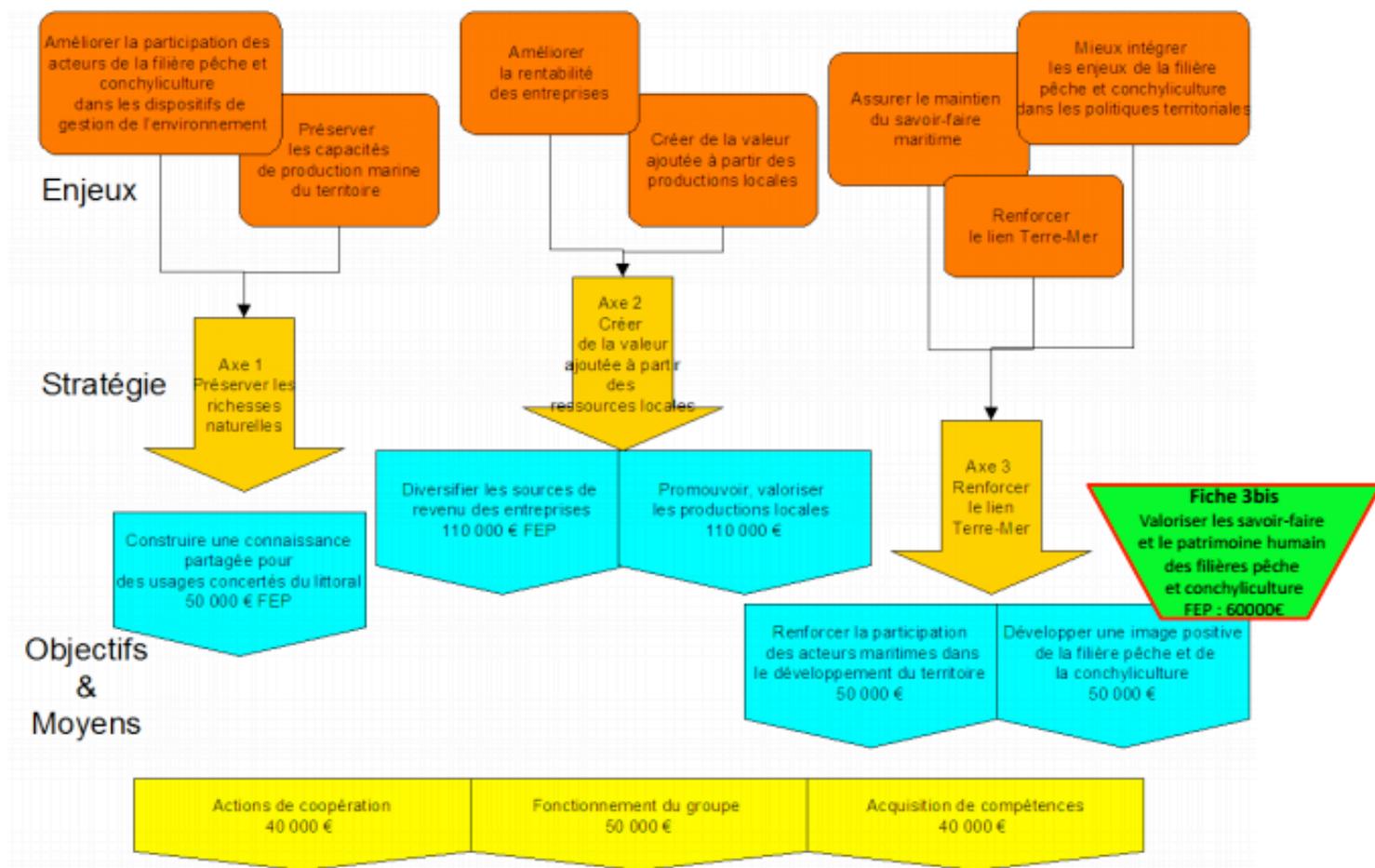


Figure 2 : Stratégie du groupe Axe 4 FEP Cornouaille

Après avoir longuement consulté les différents acteurs du territoire et des filières concernées, une stratégie s'est dégagée. Sur cette candidature, le groupe Cornouaille s'est vu alloué un budget de 500 000€ de fonds FEP et de 250 000€ de fonds Etat, pour une période s'écoulant de 2010 à 2014, afin d'accompagner les projets pertinents, permettant de mettre en œuvre cette stratégie.

c) Objectifs de l'évaluation :

Le présent document a pour objectif de présenter un bilan de la démarche de l'Axe 4 du FEP en Cornouaille, portée et animée par l'association Pesca, sur la période 2008-2014 (période réelle d'animation de la démarche). Cette évaluation est une des attentes à la fin de chaque programmation européenne afin de répondre à ces trois étapes d'analyse :

- **L'efficacité du programme** : les fonds publics alloués à la mise en œuvre du groupe ont-ils bien été utilisés dans ce cadre, ont-ils répondu aux objectifs initialement posés ?
- **La pertinence de ses objectifs** : les objectifs identifiés dans la stratégie du groupe correspondaient-ils bien aux besoins et attentes du territoire et des filières ? Les actions portées corroborent-elles cette position ?
- **L'efficience de sa mise en œuvre** : retours sur les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs posés initialement.

Au-delà de ce passage obligé, le groupe Flag (*GALP en français : Groupe d'Action Local Pêche*) Cornouaille y a vu l'opportunité de poser **un bilan final de son action**, afin de **valoriser cette expérience**, les compétences acquises sur cette période pour les acteurs, le territoire et les filières pêche et conchyliculture. Enfin, cette étude permettra de disposer d'**une base pertinente à destination des futurs gestionnaires** des démarches similaires sur le territoire.

La Cornouaille, territoire maritime (au moment de la candidature du groupe, l'emploi dépendant du secteur maritime était estimé à près de 10% de la population), est aussi un territoire de projets, ayant une longue expérience de mise en œuvre de fonds européens sur son territoire : les fonds « Pesca » (1993-1994), programme Leader, animé depuis plus de 20 ans sur l'ouest Cornouaille, appel à projet GIZC de la DATAR en 2005,... Sans compter des actions et projets portés par la filière pour tendre vers une activité toujours plus durable (programme de sélectivité sur le Golfe de Gascogne pour la langoustine,...) et innovatrice.

Ainsi, l'axe de réflexion de cette auto-évaluation sera de définir si **ce territoire maritime, territoire de projets**, a su saisir **l'opportunité que représentait ce nouvel outil de l'axe 4 du FEP** pour mettre en marche **une réelle dynamique d'un projet de territoire**, mettant en réseau l'ensemble des acteurs, au service d'enjeux partagés.

Pour cela nous analyserons les résultats chiffrés du programme : nombre de dossiers, diversité des porteurs de projet, rythme de programmation, qui sont un des premiers indicateurs de suivi d'un tel programme. Nous nous attacherons ensuite à définir la réalité de la dynamique cornouaillaise, identifiant les réussites de ce programme au-delà des chiffres, et les points de blocage éventuels, qui ont pu freiner cette mise en œuvre. Enfin, cette analyse globale du programme nous permettra d'identifier les bonnes pratiques et les pistes d'amélioration, issues de cette première expérience et du retour des acteurs de cette démarche, qui pourront alimenter des réflexions futures, pour le territoire et les acteurs de la filière pêche au sens large.

d) Base de l'évaluation : points d'étape à mi-parcours

Ce point d'analyse effectué en toute fin de programmation prendra appui sur des travaux d'évaluation effectués à mi-parcours, au niveau national, encadré par l'ASP (service d'instruction et de paiement) et la DPMA (autorité de gestion nationale), et par le réseau FARNET, sur 11 groupes européens, dont celui de Cornouaille. Ces analyses sous-tendront notre réflexion, permettant d'identifier l'évolution des moyens mis en œuvre afin d'atteindre les objectifs posés, et les réflexions internes menées par le groupe afin d'améliorer les trois points d'analyse de l'évaluation et de mise en œuvre du programme : efficacité, pertinence et efficience.

RETOUR SUR LES CONCLUSIONS DES EVALUATIONS DE MI-PARCOURS

EVALUATION FARNET – MAI 2012

REALISEE PAR UN GROUPE D'EXPERTS DU RESEAU FARNET, MM. YVES CHAMPETIER ET MICHEL LAINE
11 groupes européens, dont la Cornouaille, ont été étudiés dans le cadre de l'évaluation réalisée par différents experts du réseau FARNET. Ainsi, en mai 2012, plusieurs porteurs de projets, membres du Comité, financeurs et plus généralement membres du groupe FEP ont été rencontrés dans le cadre de ce travail. Cette étude a servi de base dans l'animation du groupe pour les années de programmation suivantes.

Ce travail a permis d'identifier les bases pertinentes du montage du groupe, les difficultés rencontrées à mi-parcours, les pistes d'amélioration pour optimiser la programmation de projets et l'animation du groupe.

CONSTAT INITIAL :

- **Structure porteuse** : L'association Pesca, par son historique sur le territoire auprès de la filière pêche, était une structure tout à fait pertinente pour porter la candidature de la Cornouaille. Elle a su mettre en place une stratégie pertinente, accompagnée par l'AOCD (porteur de Leader sur l'ouest Cornouaille).
- **Territoire et périmètre** : le territoire de Cornouaille est très vaste, mais cohérent. L'ouest Cornouaille, déjà concerné par une démarche Leader, pouvait paraître cohérent, mais cet espace maritime ne pouvait pas être appréhendé en excluant un des ports majeurs : Concarneau.

CONSTAT A MI-PARCOURS :

- La maquette allouée au groupe encore peu consommée (après moins de 2 années de fonctionnement).
- L'outil Axe 4 du FEP reste assez peu approprié par les acteurs des filières : peu de projets issus des filières, acteurs peu impliqués dans la démarche.
- Des dossiers surtout portés par des collectivités (facilité de montage financier des dossiers)

ANALYSE :

- Le manque d'implication des filières peut être en partie due à la suppression des Comités Locaux des Pêches (pour la création d'un unique Comité Départemental) qui demande à la nouvelle structure un temps de construction, ne lui permettant pas de s'impliquer dans la démarche.
- Les moyens humains associés à l'animation du groupe sont limités : la chargée de mission Axe 4 du FEP ayant à gérer à la fois l'animation de la démarche sur un large périmètre et le fonctionnement de l'association. L'isolement de l'animatrice (située au dessus de la criée de Concarneau) ne permet pas de créer des liens forts avec les structures professionnelles.
- Outil complexe, peu doté financièrement et expérimental qui reste complexe à appréhender.

OBJECTIFS POUR LA FIN DE PROGRAMMATION :

- Renforcer l'animation en créant un groupe de travail dont l'objectif serait l'émergence de 3-4 projets structurants ;
- Rapprocher l'animatrice des structures professionnelles ;
- Synergie avec les démarches locales : Leader, GIZC,... ;
- Faciliter le dialogue avec le CG Finistère et CR Bretagne.

Il faut que « *les acteurs locaux ouvrent le dialogue entre eux et examinent le nouveau cadre posé, recherchant la meilleure articulation pour le développement durable de leur territoire* ».

EVALUATION NATIONALE DPMA-ASP, OCTOBRE 2012

REALISE PAR ACTEON - SEA MATTERS - ALEGANS, POUR L'ASP ET LA DPMA

Un groupe de bureaux d'études a réalisé une évaluation de mi-parcours auprès de l'ensemble des groupes français à la demande de la DPMA et de l'ASP. Le bureau Actéon s'est donc déplacé sur le terrain en Cornouaille et s'est entretenu avec quelques membres du groupe (porteurs de projet, cofinanceurs, membres du Comité...).

CONSTAT INITIAL :

- **Structure porteuse** : La structure porteuse est pertinente vis à vis de la filière, mais peu identifiée par le territoire lors de la candidature. Les professionnels du territoire, à l'initiative de la candidature (CRC et CLPMEM du Guilvinec, associés au sein de l'association Pesca) ont adhéré à la démarche au fur et à mesure, pour ensuite mobiliser les collectivités. Pourtant, une fois lancée, la mobilisation des professionnels se révèle complexe.

- **Territoire et périmètre** : le périmètre est jugé pertinent, mais vaste.

CONSTAT A MI-PARCOURS :

La mobilisation des structures professionnelles est complexe.

Des difficultés à faire émerger des projets structurants, beaucoup de « micro-projets ».

Les liens entre les professionnels et les collectivités, et entre professionnels eux-mêmes (pêche/conchyliculture) se renforcent : « *Une communauté se forme* »

La démarche Axe 4 FEP entretient beaucoup d'échanges avec les autres démarches similaires (GIZCs, Leader, ...)

Le fonctionnement avec les co-financeurs est complexe.

ANALYSE

Des difficultés de mobilisation sont constatées, liées au manque de disponibilité des professionnels de la filière (constat partagé avec les démarches de GIZC, Leader,...) mais surtout dépendant de la réforme des structures sur 2010-2011-2012.

De plus, l'animatrice semble assez isolée sur le territoire (bureau loin des lieux de mutualisation de la filière).

Les co-financeurs se sentent peu associés à la démarche et ce dès l'initiative de la candidature. Malgré l'organisation de comités de co-financeurs, le rythme de fonctionnement n'est pas encore trouvé (transmission des dossiers en amont ...)

Les collectivités s'impliquent bien dans la démarche et portent des projets résolument tournés vers les filières.

De plus, le changement d'animatrice en début d'année a nécessité un temps d'apprentissage de la démarche (facilité par le réseau national, les contacts informels avec les autres animateurs, l'accompagnement de l'ASP au niveau local ...), et a pu freiner le rythme de programmation et la mise en œuvre du programme.

OBJECTIFS POUR LA FIN DE PROGRAMMATION :

Les réflexions amenées par cette auto-évaluation se concentrent sur la suite de l'axe 4 du FEP (prochaine programmation), s'interrogeant sur le périmètre d'intervention de la structure et sa plus-value sur d'autres démarches similaires.

De ces deux évaluations à mi-parcours des enjeux se dégagent clairement 4 objectifs pour les « dernières » années de programmation :

- Développer le lien avec les filières et les territoires dans le cadre de l'animation de la démarche
- Favoriser l'implication des structures issues des filières, notamment dans le portage des projets
- Renforcer le lien avec les cofinanceurs (locaux mais surtout départementaux et régionaux)
- Accompagner l'émergence de projets structurants

Ces travaux nous ont permis de poser un cadre de base à cette évaluation de fin de programmation. A partir ces constats, nous analyserons les points de réussites, les améliorations intervenues en cours de programmation et les difficultés identifiées en 2012 et persistantes, ou non, en 2014.

La dernière partie de ce document vous fournira un récapitulatif des bonnes pratiques et pistes d'amélioration à apporter à l'animation d'un tel programme.

II. RETOUR SUR LA PROGRAMMATION DU GROUPE

NB : Les chiffres de la maquette financière du groupe présentés ici sont ceux de décembre 2014. La liquidation de dossiers étant toujours en cours, certains dossiers présenteront sans doute des sous-consommations, qui seront actées lors d'une dernière consultation écrite.

Face au constat mitigé des évaluations menées à mi-parcours, nous reviendrons ici sur l'ensemble de la programmation du groupe FEP Cornouaille : les projets financés, les fonds alloués,... afin de définir dans un premier temps **l'efficacité de la mise en œuvre de la démarche : quelle utilisation des fonds, pour quels objectifs ?**

Cette première partie sera consacrée à l'analyse quantitative des résultats de l'Axe 4 du FEP Cornouaille en fin de programmation. Face au constat « mitigé » issu des évaluations réalisées à mi-parcours (voir *synthèse ci-dessus*), l'objectif est d'identifier la progression du groupe en termes de programmation de projets, de montants attribués aux projets, mais surtout de pertinence des projets selon la stratégie initialement définie.

Dans un second temps, cette stratégie et la dynamique qui pourra se traduire dans les chiffres du groupe seront interrogées.

a) *Programmation des fonds : chiffres et rythme de programmation*

Lancée en France en 2008, la démarche de l'Axe 4 du FEP en Cornouaille a connu sa première année de programmation en 2010 (année réservée au lancement de l'animation de la démarche et la validation du conventionnement avec la DPMA et l'ASP). Les premiers projets ont été validés en 2011. Ainsi, entre 2008 (appel à candidature, concertation des acteurs et mobilisation au niveau local) et le début effectif de l'accompagnement de projets, plus de deux années complètes se sont écoulées.

Revenons sur les 5 années de programmation du groupe afin de comprendre les variations de rythme de programmation de projets par le Comité de Programmation du groupe FEP Cornouaille.

RYTHME DE PROGRAMMATION DE LA MAQUETTE :

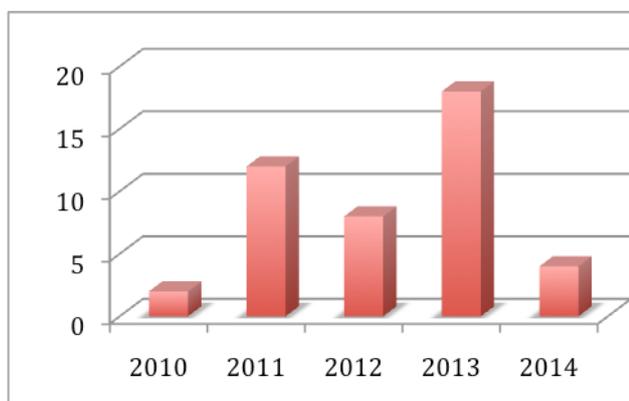


Figure 3 : Montants FEP programmés par an

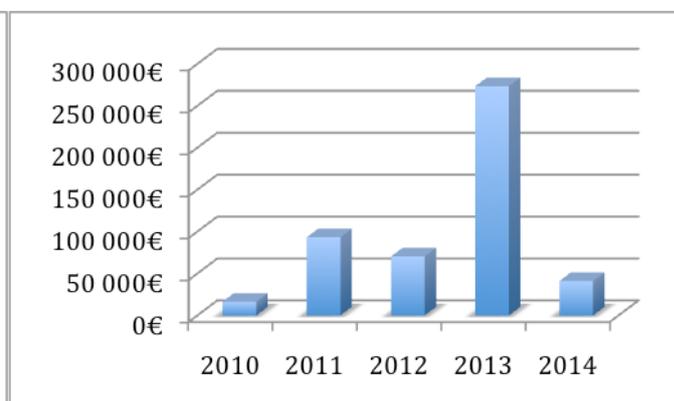


Figure 4 : Nombre de dossiers par an

2010 : Lancement de la démarche

La première année de programmation de la démarche a débuté en juillet avec la signature de la convention tripartite entre l'ASP, la DPMA et l'association Pesca (structure porteuse du groupe). Les projets accompagnés sur cette première année concernaient donc uniquement l'animation de la démarche, la rédaction de la candidature et le fonctionnement. Les premiers projets, en dehors de ceux portés la structure porteuse, ont été présentés en 2011.

2011 : Début de programmation

La première année de programmation « réelle » a débuté avec un grand nombre de projets, pour certains qui avaient été initialement identifiés lors de la candidature du groupe. Une des règles d'intervention, fixée afin d'éviter un « effet d'aubaine », réduisait le montant du projet à 35 000 €. Cette règle a donc contraint le groupe à ne pouvoir accompagner que des projets qualifiés de « microprojets » par les évaluations réalisées à mi-parcours.

2012 : Année charnière

Entre le changement d'animatrice de la démarche, les évaluations multiples sur le programme,... cette année a été une année riche en réflexions sur le fonctionnement du groupe, sur ses objectifs et moyens d'action. Le constat global était que les projets accompagnés jusqu'alors n'avaient qu'une portée assez réduite, de par les partenariats présentés, les objectifs recherchés et les montants concernés. Sans que les montants du projet déterminent nécessairement la qualité du projet et sa portée, le groupe avait fixé un seuil budgétaire très restreint, limitant le montant global du projet à 35 000€. Le constat des évaluations réalisées à mi-parcours, après juste 1 an de fonctionnement réel, invitait le groupe à revoir ses capacités d'accompagnement de projets et à lancer une réflexion sur sa stratégie.

Des réflexions ont donc été engagées au sein du groupe afin d'optimiser la mise en œuvre de la démarche et soulever les freins qui minimisaient son impact.

Ainsi, un groupe de travail autour de la stratégie du groupe a été proposé. A l'issue de ces réflexions, deux mesures ont été prises :

- Le déplafonnement des fiches actions, qui bridait l'intervention du groupe et ne permettait pas d'accompagner des projets suffisamment « structurants » pour le territoire.
- La création d'une fiche action valorisant le patrimoine humain et technique du territoire autour des filières pêche et conchyliculture.

La création de cette fiche 3 bis s'est faite en partenariat avec la DDTM, l'ASP et les membres du groupe afin de définir un axe d'intervention s'inscrivant de manière pertinente dans les objectifs initiaux du groupe, mais aussi correspondant à la réalité du territoire, qui sollicitait notre intervention sur des enjeux non identifiés initialement. Cette révision à la marge de la capacité d'intervention du groupe est importante au cours de la mise en œuvre d'un programme.

2013 : Une programmation redynamisée

Ceci a donné une nouvelle impulsion à la démarche et a permis une très forte progression en 2013 tant en nombre de projets soutenus, que sur les montants attribués au titre de l'Axe 4 du FEP. Il s'agit de projets plus importants, et plus marquants sur le long terme et pour le territoire.

2014 : Fin de programmation, mais dynamique enclenchée

2014 a été la dernière année de fonctionnement du groupe. Afin de sécuriser les dossiers, en termes de montage financier puis de liquidation, le choix a été fait de clôturer la programmation des dossiers au premier semestre 2014, avec une identification des derniers dossiers au premier

trimestre. Malgré le peu de temps de programmation sur 2014, nous nous inscrivons sur un rythme de programmation en constante croissance (*voir graphique ci-dessous*). Ce rythme de programmation s'est poursuivi malgré l'arrêt du programme. En effet, plusieurs porteurs de projet se sont fait connaître durant tout le courant de l'année. L'animatrice a donc relevé ces opportunités de projets, dans l'objectif de pouvoir les accompagner dans le cadre d'une future programmation, ou par le biais d'autres moyens d'actions du territoire.

**Rythme de programmation des dossiers
Axe 4 FEP Cornouaille (en nombre de
projets)**

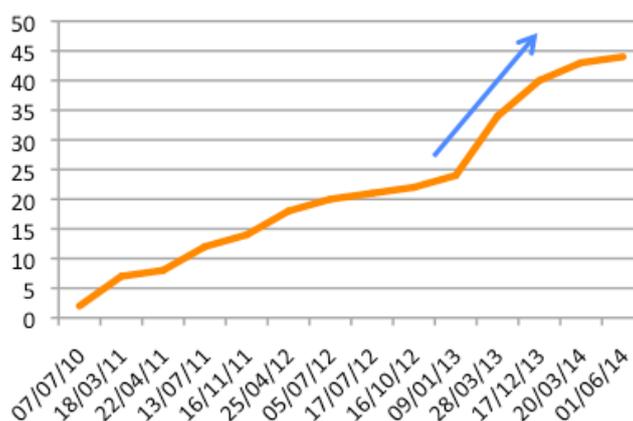


Figure 5 : Rythme de programmation du groupe Cornouaille

ETAT DE CONSOMMATION DE LA MAQUETTE EN FIN DE PROGRAMME

Arrivant actuellement en clôture de programmation, les chiffres de la maquette financière s'affinent au fur et à mesure. En termes de programmation, en agglomérant l'ensemble des montants programmés sur l'ensemble de la période, le groupe atteint une consommation de 99% de la maquette FEP initiale. Cependant, avec le « jeu » de désengagement de crédits au fil de la programmation, suite à des projets en sous-réalisation, nous arrivons au moment de la rédaction de ce document (*décembre 2014*) à une consommation globale (*cumul des montants engagés sur des projets non liquidés et montants payés sur projets liquidés*) d'un montant de 455 221,68 € correspondant à 93% de la maquette finale du groupe (489 000€).

REMARQUE : la maquette financière du groupe a été diminuée en cette fin de période de programmation. En effet, 11 000€ ont été reversés à d'autres groupes FEP, affichant un taux de programmation supérieur et des besoins en fonds européens conséquents, afin de pouvoir accompagner de nouveaux projets, au-delà de leur capacité initiale de financement. Avec une date de fin de programmation fixée au 30 juin 2014, les fonds non encore consommés n'auraient pas pu être programmés sur le premier semestre 2014. Ainsi, afin d'optimiser la consommation globale de la maquette financière au niveau national, un critère primordial au niveau européen pour la gestion des fonds, le groupe a validé en Comité de mars 2014 de reverser une partie de sa maquette financière FEP et Etat, en fonction des reliquats non encore programmés ou désengagés.

b) Répartition des projets sur le territoire

Outre un programme de financement et d'accompagnement de projets pour la mise en œuvre d'une stratégie (présentée en introduction) l'Axe 4 du FEP constitue un outil de développement territorial, devant répondre aux attentes et enjeux du territoire sur le quel il s'étend. Voici la répartition géographique des projets retenus par le groupe :

Les projets du groupe FEP Cornouaille 2011 - 2014

Septembre 2014 - armeris.fr - d'après cellule de gestion du groupe FEP Cornouaille

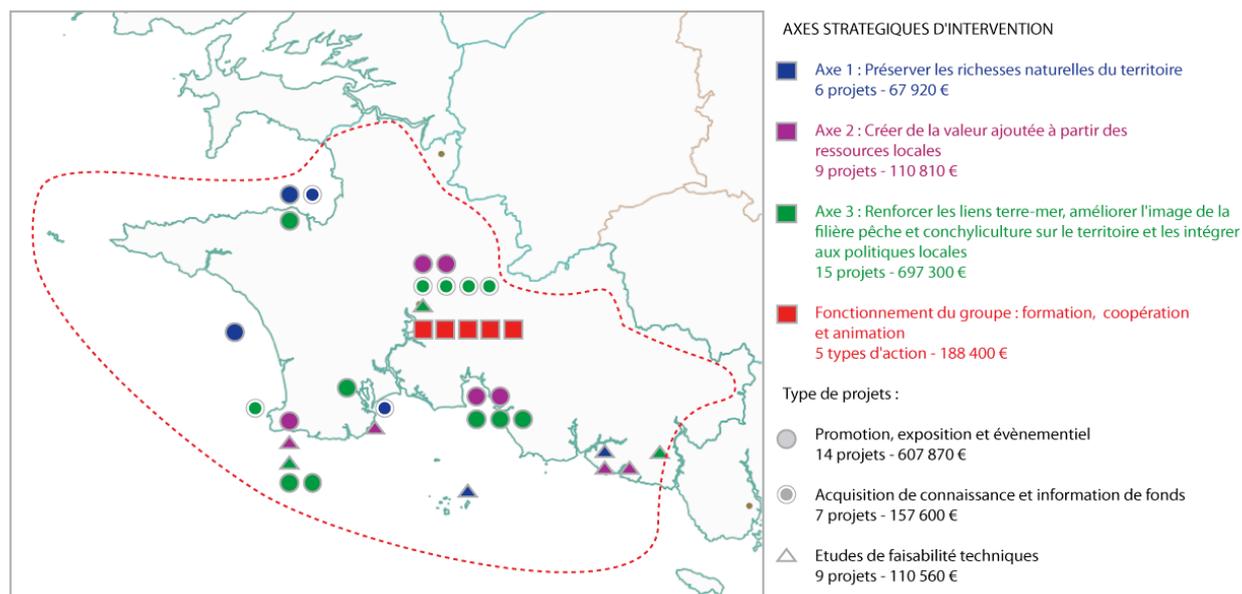


Figure 6 : Répartition des projets sur le territoire cornouaillais

Les évaluations à mi-parcours notaient l'isolement de l'animatrice, risquant d'avoir un impact sur les projets et la diffusion de la démarche. Le constat sur cette cartographie est cependant assez satisfaisant, relevant une répartition équilibrée des projets issus de l'ensemble du territoire. Le travail d'animation a été fortement relayé par les structures du Comité de Programmation et démarches parallèles à l'axe 4, permettant de diffuser la démarche et ainsi de créer un réseau efficace d'émergence de projets et d'accompagnement.

c) L'Axe 4 du FEP, pour quels projets ?

Après avoir analysé la consommation de la maquette financière dans son ensemble et la couverture géographique de la démarche, passons à l'analyse plus fine des projets et la mise en œuvre de la stratégie.

CONSOMMATION PAR FICHE ACTION

La consommation globale de la maquette financière du groupe, comme cela vient d'être présenté, est satisfaisante sur l'ensemble de la période, arrivant à une consommation proche de 95% (après liquidation de près de 60% des dossiers – voir maquette financière en annexe). Cependant, afin d'analyser la portée du programme et les objectifs les plus recherchés par les

projets soutenus, nous allons nous concentrer ici sur la répartition de la consommation de la maquette par fiche action et revenir sur les indices de suivi présents dans la stratégie initiale.

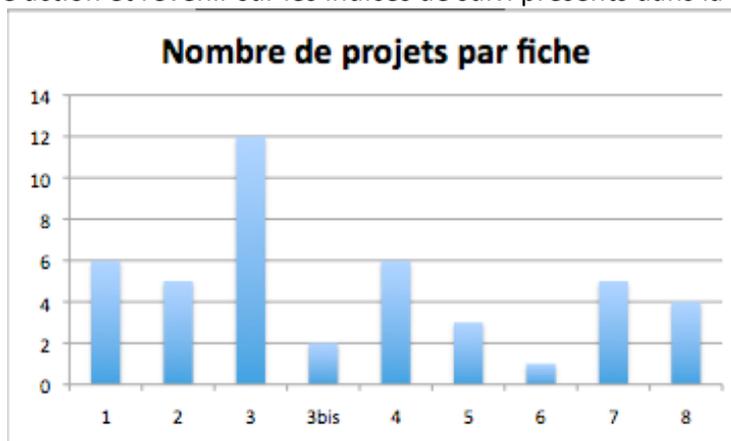


Figure 7 : Répartition du nombre de projets par fiche action

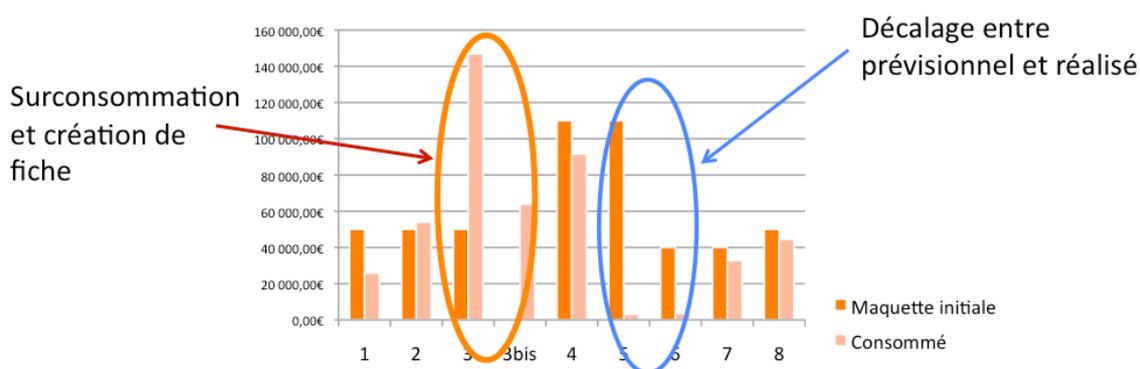


Figure 8 : Répartition des montants engagés par fiche action

Un décalage se constate au vu du graphique ci-dessus, présentant les montants initialement prévus par fiche action et les montants sollicités sur l'ensemble des projets. Initialement, les fiches actions 4 et 5 correspondant respectivement aux objectifs : « Promouvoir et valoriser les productions locales » et « Diversifier les sources de revenus des entreprises » étaient les plus dotées. En fin de programmation, ce sont les fiches 3, 3 bis (création en 2013) et 4 qui ont été les plus sollicitées dans l'accompagnement de projets Axe 4 du FEP. Revenons en détail sur les raisons de ces évolutions.

DES INVESTISSEMENTS POUR « CREER DE LA VALEUR AJOUTEE A PARTIR DES RESSOURCES LOCALES » ET « RENFORCER LE LIEN TERRE-MER »

Objectifs les plus visés par les actions accompagnées par le groupe, en fonction des montants engagés, ont été :

- Développer une image positive de la pêche et de la conchyliculture
- Valoriser les savoir-faire et le patrimoine humain des filières pêche et conchyliculture
- Promouvoir et valoriser les productions locales

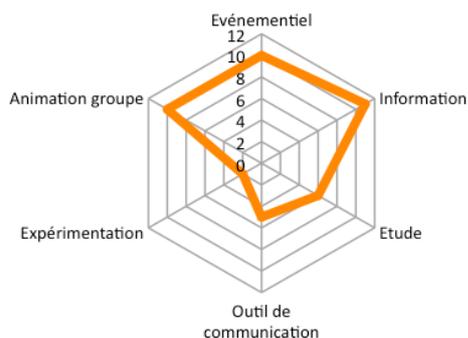


Figure 10 : Nature des projets par nombre de projets

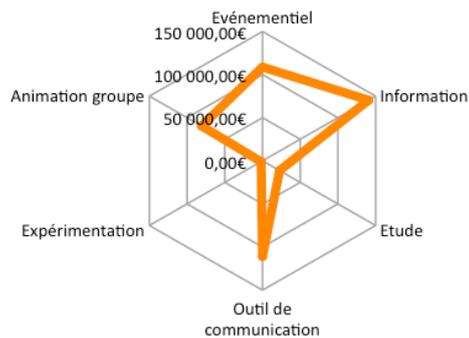


Figure 9 : Nature des projets par montants

Les montants de la maquette FEP ont surtout été engagés autour de projets de communication, de promotion de l'image de la filière, de ses métiers et de ses produits. A travers ces projets, le territoire et les filières se sont dotés d'outils de communication et d'information renforçant le caractère maritime de la zone, et donc son attractivité tant touristique, qu'économique. Ceci se confirme par l'analyse de la nature des dossiers financés (voir ci-dessus).

ENGAGEMENTS DE PARTENARIATS POUR « PRESERVER LES RICHESSES NATURELLES » ET « RENFORCER LE LIEN TERRE-MER »

Au-delà des projets ayant une « visibilité » sur le territoire (équipements, scénographie,...), il est intéressant de constater que de nombreux projets ont aussi concerné la fiche n°1 autour de l'objectif « Construire une connaissance partagée pour une gestion concertée du territoire ». L'objectif de cette fiche portait sur une meilleure connaissance de l'environnement, les échanges et créations de partenariats scientifiques-pêcheurs. Même si cette fiche ne présente pas un taux de consommation très haut, de nombreux « petits » projets y ont été initiés. Sans engager des montants particulièrement importants, l'essentiel se trouve dans les partenariats occasionnés. Ceci constitue une base très intéressante pour la mise en œuvre de futurs projets, plus conséquents et plus structurants, qui pourront reposer sur un réseau solide.

D'autre part, la fiche n°2 « Renforcer la participation des acteurs maritimes dans le développement du territoire » a permis le financement de plusieurs projets alimentant directement cet objectif central de la démarche de rapprochement des acteurs de la terre et de la mer, notamment en favorisant l'information sur les métiers et sur leur poids économique sur le territoire. Au-delà de la culture commune sur ces métiers, ce sont de profonds partenariats et rapprochements entre les acteurs qui ont été constitués, renforcés.

DIFFICULTE D'EMERGENCE DE PROJETS AUTOUR DE LA « DIVERSIFICATION DES SOURCES DE REVENUS DES ENTREPRISES » ET DE LA « COOPERATION »

Deux fiches actions n'ont été que très peu mobilisées, pour diverses raisons :

- **Diversification des sources de revenus des entreprises** : Cette fiche dédiée à l'accompagnement des entreprises vers la diversification d'activité n'a vu que trois projets émerger. Ces projets ont concerné d'une part la réalisation d'études complémentaires, dans le cadre de projets de diversification autour de la culture d'algues, au large du territoire de Cornouaille. L'autre projet concernait une expérimentation vers une « polyculture intégrée »¹,

¹ Aquaculture multitrophique intégrée optimisant la culture de plusieurs espèces (coquillages, poissons, algues, ...) dans un même milieu, afin d'optimiser les apports mutuels entre ces différentes espèces et d'en minimiser les impacts sur l'environnement.

au large du Guilvinec. Ces projets, concernant de faibles montants financiers, ont émergé en fin de programmation, mais laissent présager une réelle dynamique, déjà constatée sur 2013-2014 autour de la culture d'algues. Cette thématique était déjà identifiée dans la stratégie du groupe, mais nous avons ici une illustration du temps nécessaire à l'émergence de projets concrets sur le territoire.

Avant cela, deux autres projets avaient été déposés mais non retenus, car inéligibles au programme ou jugés non pertinents par les membres du Comité de Programmation. Ce type de projets engage le porteur sur des dépenses difficilement identifiables, n'offrant souvent pas assez de visibilité pour le dépôt d'un dossier européen dans le cadre de l'axe 4 du FEP. De plus, les demandes à effectuer pour associer les cofinancements publics et les contraintes administratives demandées pour le montage du dossier sont très chronophages pour le porteur de projet. Pour identifier et accompagner plus de projets en ce sens, un renforcement du temps d'animation et une meilleure communication auraient été nécessaires.

- **Coopération** : un seul projet de coopération a été déposé au titre de l'Axe 4 du FEP. Le projet avait été porté par la structure porteuse, associée à un groupe FEP voisin (groupe Pays d'Auray), avec une dizaine d'acteurs du territoire, pour rencontrer les professionnels de Galice autour de thématiques identifiées : passage des coquillages en cirée, gestion de la ressource. L'investissement nécessaire pour ce genre de projet n'a pas permis d'entretenir ce type d'initiative par la suite.

CRITERES D'EVALUATION DES PROJETS ET INDICATEURS DE SUIVIS

Les critères d'évaluation retenus sur la programmation ont été complexes à analyser tout au long de la programmation. Par exemple, au vu de la nature des projets soutenus, peu ont pu donner lieu à une ouverture de poste pérennisée, ce qui fut tout de même le cas sur un nombre restreint de projets. Pour autant, à dire d'acteurs, nous savons que les actions prises en termes de communication sur les métiers par exemple ont permis de stabiliser le nombre d'inscrits dans les formations. Toujours en se basant sur les retours des membres du Comité de programmation ou partenaires, des « partenariats qui paraissent aujourd'hui une évidence » ne l'étaient pas au début de la programmation (partenariat renforcé pêche/conchyliculture,...).

Afin d'identifier précisément, selon les critères retenus initialement par le groupe, les résultats des projets sur le territoire, reprenons un à un ces indicateurs de suivi, précisés par fiches actions :

TABLEAU D'ANALYSE DES INDICATEURS DE SUIVI – DEFINI DANS LA STRATEGIE AXE 4 DU FEP DU GROUPE CORNOUAILLE

FICHE	INDICATEUR DE SUIVI	CONSTATS	PROJETS/ELEMENTS CHIFFRES
FICHE N°1 CONSTRUIRE UNE CONNAISSANCE PARTAGEE POUR UNE GESTION CONCERTEE DU LITTORAL	Rencontre entre usagers du milieu marin et échanges de connaissance	Les partenariats construits au sein de l'axe 4 du FEP Cornouaille sont les témoins de ces partenariats et échanges de connaissances.	Projet MNHN-CDPM avec piste d'étude sur les ormeaux sur le plus long terme ; Partenariats CDPM-CRC autour du projet initié au sein de l'observatoire de l'eau, élargi par la suite aux professionnels de la filière pêche,... Projet PNMI-CDPM autour du plancton Piste de projet (qui n'a pas pu aboutir au sein de cette programmation) autour de formation sur l'écosystème marin, avec le PNMI et l'Agrocampus
	Engins ou pratiques plus sélectifs, réduisant les déchets, les impacts sur les milieux	Les projets autour de la ressource se sont, sur cette programmation, limités à l'analyse des ressources. D'autres démarches, plus lourdes financièrement, se sont développées en parallèle.	Pas de projet développé sur le sujet
	Outils de prévention des risques de dégradation ou de protection des milieux, des espèces	Des études à l'échelle de la façade atlantique ont été menées durant cette programmation. Mais au vu des enjeux traités, l'axe 4 du FEP n'a pas été un outil identifié comme pertinent pour le financement de ce type de projet	Pas de projet développé sur le sujet
FICHE N°2 REINFORCER LA PARTICIPATION DES ACTEURS MARITIMES DANS LE DEVELOPPEMENT DU	Intégration des enjeux de la filière pêche et de la conchyliculture dans les dispositifs de développement local	Cet objectif a été recherché par de nombreuses démarches en parallèle, aboutissant en fin de programmation à une véritable co-construction d'une stratégie territoriale avec les acteurs de la terre et de la mer. Aujourd'hui, le CDPM, le CRC et d'autres acteurs de ces filières sont notamment intégrés au Conseil de Développement du Pays de Cornouaille, ainsi que son futur Comité de Programmation Unique.	Les projets portés notamment par le CDPMEM (fiches métiers à destination des acteurs publics locaux, ouverture numérique) allaient en ce sens.
	Nombre de travaux réunissant acteurs maritimes et du territoire	La grande majorité des projets portés au sein du groupe Axe 4 FEP Cornouaille associait ces deux « types » d'acteurs.	Sur 44 projets : 28 projets associent directement les acteurs du territoire et du maritime (sans compter les dossiers déposés au titre de l'animation du groupe, qui eux aussi, à terme, alimentent cet objectif)
	Appropriation par les acteurs de la filière pêche et de la conchyliculture des outils de développement local	L'engagement en vue de la future programmation des acteurs pêche et conchyliculture sont un élément évident de leur appropriation des enjeux du développement local et de ces outils.	
FICHE N°3 DEVELOPPER UNE IMAGE POSITIVE DE LA PECHE ET DE LA CONCHYLICULTURE	Amélioration de la connaissance des formations maritimes et du secteur de l'emploi de la filière pêche et de la conchyliculture	La promotion des métiers, des formations et des opportunités professionnelles a été un axe majeur de la démarche en Cornouaille, comme le montrent notamment les taux de consommation et le nombre de projets sur cette fiche. Il s'agit d'un axe déjà identifié par de nombreux acteurs dans l'objectif d'une future programmation.	Magazine « En Liens » diffusé à 60 000 exemplaires sur la Cornouaille et sur les salons partenaires Portail internet sur les formations et opportunités professionnelles offertes par la filière « Webzinéco »
	Nombre de personnes formées dans le secteur de la pêche et de la conchyliculture	Il est complexe d'identifier le poids de la démarche sur ce type d'indicateur. Mais le constat est partagé que le nombre d'élèves au sein des formations, notamment du Lycée Maritime, a pu être stabilisé voir en augmenté, et ce grâce, notamment, aux dossiers portés par le Lycée au sein de l'Axe 4 FEP.	Dossiers de promotion des métiers par le Lycée Maritime

	Amélioration de l'image de la filière pêche et de la conchyliculture sur le territoire	Une enquête auprès du grand public à l'échelle du territoire aurait dû être menée pour pouvoir répondre à cet indicateur. Mais, au vu des efforts déployés par les filières en ce sens et le soutien réel des collectivités, nous pouvons raisonnablement penser que l'image des métiers a progressé au long de la programmation.	Plus d'un tiers de la maquette financière du groupe a été tournée vers cet objectif.
FICHE N°3 BIS VALORISER LE SAVOIR-FAIRE ET LE PATRIMOINE HUMAIN DES FILIÈRES	Présence d'illustrations du patrimoine humain maritime dans la communication du territoire	La fiche ayant été ajoutée au programme en 2013, seuls deux projets ont été déposés.	Communication autour de l'Hémérica, outil majeur de la collection du musée de Concarneau. Large communication autour du programme « Mémoire de Marée »
	Implication des entreprises et des professionnels des filières dans les événements touristiques et de promotion du territoire		Forte présence de la filière lors de l'AG2R 2014 (fiche n°4)
	Meilleure connaissance des activités maritimes, de leur histoire		Entre la fiche n°3 et 3 bis cet objectif a été pleinement rempli. Un événement, sur trois jours a été dédié à cette thématique « Mémoires de marées », bénéficiant de l'Axe 4 du FEP.
	Transmission des savoir-faire	Pleinement alimenté par les deux projets déposés sur cette fiche action, un recul plus long est cependant nécessaire pour s'assurer de cet indicateur	
FICHE N°4 PROMOUVOIR, VALORISER LES PRODUCTIONS LOCALES	Meilleure visibilité des produits de la mer locaux sur le territoire	L'association des produits de la mer au territoire de Cornouaille s'est avérée non éligible. Les projets de valorisation se sont donc concentrés sur une valorisation des produits de la pêche fraîche de manière générale	Promotion de la langoustine par la CCI de Quimper Cornouaille Village de la pêche fraîche lors de l'AG2R Exposition Haliotika « De la Mer à l'Assiette »
	Diversification des modes de commercialisation	Peu de projet ont abordé cet axe.	Un projet déposé mais non retenu (valorisation des circuits courts de la terre et de la mer) mais qui n'a pas pu être retenu par défaut de co-financement locaux.
	Association des produits de la mer et produits du terroir	Il s'est avéré très complexe de pouvoir associer au sein d'un même projet FEP des produits de la terre et de la mer. Au vu des contraintes réglementaires aucun projet n'a été financé directement en ce sens	
FICHE N°5 DIVERSIFIER LES SOURCES DE REVENUS DES	Ouverture des entreprises de la filière pêche et conchyliculture à la diversification	Au vu des contraintes administratives que représente un dossier Axe 4 FEP, cet axe a très peu été développé sur le territoire. De plus, souvent associé au Pescatourisme, cette thématique a été peu développée sur le territoire.	2 entreprises ont été créées, en lien avec les projets de diversification (même si leur développement n'était uniquement lié aux actions menées via ces projets).
	Nombre d'actions de diversification		Les trois projets ayant émergé à cette fiche reposaient sur des partenariats : - Algolesko/Bamejyot : concertation en amont avec les professionnels de la pêche - Talibreizh : partenariats de plusieurs entreprises aquacoles autour du projet de polyculture intégrée.
	Partenariat entre acteurs maritimes		
	Partenariat acteurs maritimes/terrestre		Les partenariats entre acteurs maritimes/terrestres ont surtout été développés dans d'autres fiches actions.
FICHE N°6 ACTIONS DE COOPÉRATION	Nombre d'action de coopération	Une seule action de coopération a pu être montée sur le groupe. Par ailleurs, le lien avec les autres groupes FEP nationaux ou européens sont un élément primordial de la programmation, sans pour autant donner lieu à un dossier Axe 4 FEP déposé sur cette fiche.	Voyage d'étude en Galice (associant des représentants et chefs d'entreprises de la pêche et de la conchyliculture)
	Nombre de rencontres avec des groupes		
	Nombre d'acteurs mobilisés		

FICHE N°7 ACQUISITION DE COMPETENCES	Nombre d'actions de formation, d'acquisition de compétences	La « formation » de l'animatrice et du groupe s'est effectuée tout au long de la programmation. Sur ce point, les réseaux nationaux et européens sont primordiaux	3 réunions PACTE/an 1 à 2 réunions FARNET
	Comité de Programmation compétent dans la mise en œuvre de la stratégie et dans le fonctionnement du groupe	Un noyau solide au sein du Comité de Programmation a permis d'assurer le fonctionnement du groupe, s'impliquant notamment dans les réflexions stratégiques ou évènements/réunions organisées, sur le territoire ou au niveau national (Rencontre Nationale Axe 4 FEP : 2 à 3 acteurs du groupe par an)	
	Connaissance des acteurs de la filière pêche et conchylicole et des acteurs du territoire du groupe FEP Cornouaille et de ses missions	La communication sur le groupe a été limitée faute de moyens humains principalement. Cependant, l'appui sur les réseaux du territoire a permis d'étendre largement l'information sur le groupe	
FICHE N°8 FONCTIONNEMENT DU GROUPE	Nombre de projets présentés en Comité de Programmation, retenus, payés, archivés	Les chiffres présentés tiennent compte de la situation au 31 décembre 2014	Sur les 51 dossiers déposés au titre de l'Axe 4 du FEP – 44 ont été retenus par le Comité de Programmation. Au 31 décembre 2014- 57% des dossiers avaient été payés
	Nombre de partenaires mobilisés dans le groupe	Le nombre de partenaires du groupe est difficilement quantifiable.	Les partenaires du groupe Cornouaille regroupe : les membres de l'association, les membres du Comité de Programmation, les porteurs de projets, les acteurs des démarches parallèles et partenaires.
	Taux de présence au comité	La mobilisation systématique de l'ensemble des membres du Comité de Programmation a été complexe et est analysée en profondeur au sein de cette étude	Voir paragraphe de retour sur la participation au Comité

Au vu des axes de programmation les plus sollicités au sein du groupe, deux conclusions s'imposent :

- D'une part, l'axe 4 du FEP a permis au territoire et aux filières pêche et conchyliculture, de se doter d'**outils de référence** afin de **renforcer l'image maritime du territoire**, ainsi qu'une **image positive des métiers et des produits**, qui représente un engagement sur le long terme pour inscrire cette vision positive auprès des populations, consommateurs et pouvoirs publics.
- Par ailleurs, et outre la valeur ajoutée du Comité de Programmation sur la quelle nous reviendrons, l'axe 4 du FEP a permis d'initier ou de **renforcer des partenariats forts** et de **tisser un réseau d'acteurs**. Ceci renforce la réalité de ce « lien terre-mer », encourageant et donnant les moyens aux filières pêche et conchyliculture de s'engager dans le développement durable de leur territoire.

d) *Le partenariat, au cœur des projets :*

DIVERSITE DES PORTEURS DE PROJETS

Le groupe FEP Cornouaille a donc accompagné 44 projets sur trois ans et demi de fonctionnement. Outre un nombre de projets satisfaisant, signe dans une certaine mesure de la réussite de cette démarche, ces projets sont portés par des structures et acteurs du territoire et des filières représentatifs de la diversité des enjeux identifiés.

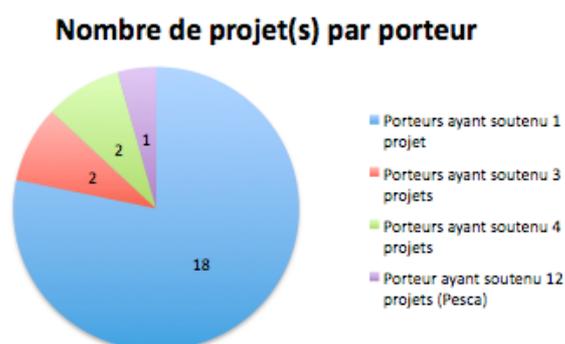


Figure 11 : Diversité des porteurs de projet - de nombreux projets pour de nombreux porteurs

La grande majorité des porteurs de projet n'ont porté qu'un projet sur la période. Mais, selon l'enquête menée par la structure, tous sont prêts à initier un nouveau projet dans le cadre de la future programmation.

Ces porteurs de projets sont multiples et beaucoup sont issus des filières pêche et conchyliculture : la Chambre de Commerce et d'Industrie, le Comité Régional Conchylicole, des entreprises de conchyliculture, de pêche à pied, le Comité

Départemental des Pêches, l'association Pesca, l'association des coureurs de grève (association de pêche à pied), le Lycée maritime, la coopérative Ar Mor Glaz, ... Une grande diversité des porteurs, mais presque tous issus ou en lien avec soit le Comité de Programmation du groupe, soit avec l'association Pesca. Le réseau constitué lors de la rédaction de la candidature, ou antérieur : membre de l'association Pesca, structure porteuse, ont fait la force principal dans l'émergence de projet.

Pour les structures issues du territoire, là encore, une réelle diversité : association d'entreprises, collectivités, musées, parc naturel, comité des fêtes, ... , des structures issues de la démarche ou de l'association pour la majorité. Systématiquement ces structures, associant au sein même de leur démarche, ou sur le projet en particulier, des acteurs des filières pêche et conchyliculture, dans le montage des dossiers.

LE PARTENARIAT AVEC LES FILIERES : AU CŒUR DU MONTAGE DES PROJETS

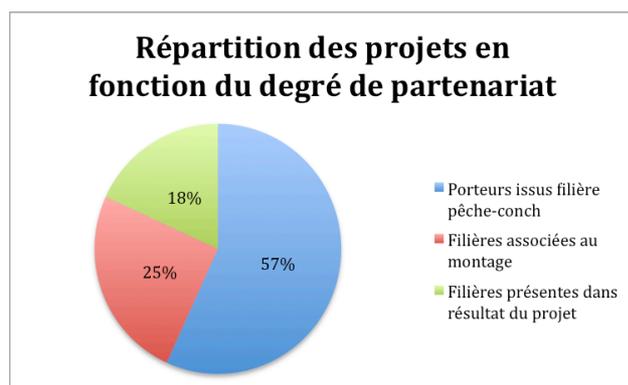


Figure 12 : Degré de partenariat avec les acteurs "filieres"

Trois degrés de partenariat sont distingués ici : porteurs de projets directement issus de la filière ; porteurs associant les filières lors du montage (*nous avons l'exemple d'Haliotika qui a fait un réel travail de concertation avec les acteurs de la filière afin d'identifier les enjeux et objectifs de sa nouvelle scénographie*) ; porteurs de projets associant les filières au résultats de leur projet (ex : Festival photo, ...)

A minima, les filières constituaient la cible des projets et étaient informées et consultées tout au long de la création du projet, sans forcément y avoir été directement associés lors de la création. Par exemple : le projet Mémoires de marées, lancé par la commune de Concarneau, souhaitant mettre en valeur le patrimoine immatériel de la ville autour de témoignages sur les activités maritimes de la ville. Le Comité des Pêches a été associé au groupe de réflexion autour du projet, sans en être le partenaire prioritaire.

Une grande majorité (57%) de ces porteurs de projets était issue directement des filières pêche et conchyliculture. Cet engagement, qui était une des faiblesses soulevées dans les évaluations à mi-parcours, s'est inversé lors de la seconde partie de la programmation, notamment par l'implication forte du Comité des Pêches dans plusieurs projets.

IMPLICATION DES ACTEURS PRIVÉS

Nous pouvons déplorer un manque de présence d'entreprises privées, qui, pourtant, était une cible primordiale de la stratégie du groupe. Mais certaines difficultés, dont la lourdeur administrative (un des points le plus souvent relevés lors des enquêtes), ont pu être un frein à l'appropriation de la démarche par les entreprises privées. Par ailleurs, le programme se tournait initialement vers la valorisation des ressources locales, qui aurait pu être un thème que se seraient approprié des entreprises locales, mais le fait est que cette association d'un produit à un territoire, sans s'inscrire dans un IGP (Identification Géographique Protégée) n'était pas euro-compatible. Cet axe n'a pas pu être développé au sein de la stratégie.

Par ailleurs, l'autre axe dédié aux partenaires privés était dédié aux enjeux de diversification. Ces projets, souvent innovants, impliquent une capacité d'adaptation du projet et du plan d'accompagnement financier. Cette adaptation est possible au sein de l'axe 4 du FEP mais exige un suivi administratif très régulier, correspondant plus aux capacités d'ingénierie des administrations et collectivités que des entreprises des filières pêche et conchyliculture, en cours d'innovation...

Malgré cela, 3 entreprises privées, dont deux passant par le même porteur, ont souhaité présenter leur projet auprès de l'axe 4 du FEP. Les deux premières sur des projets d'études techniques, complémentaires aux études obligatoires, avec un suivi administratif très engagé de la part du groupe. Les deux projets ont pu être menés à terme. Pour le dernier, il s'agissait d'investissements engagés dans le cadre d'une expérimentation, suivi par un collectif d'entreprises le projet ayant été relayé par la démarche de GIZC, les animatrices Axe 4 FEP et GIZC ont pu travailler ensemble au montage d'un dossier cohérent, s'inscrivant dans une réflexion plus globale sur le territoire. Malheureusement, des contraintes climatiques et des

aléas sur le terrain n'ont pas permis que ce projet aboutisse sur des résultats tangibles. Il s'agit de projets intéressants mais demandant un engagement d'animation beaucoup plus important qu'un dossier porté par une collectivité, de manière générale.

Il n'y a donc pas eu d'obstacle majeur à l'implication de telle ou telle structure dans la démarche, mais le cadre même de l'outil de l'axe 4 du FEP, s'inscrivant dans les mêmes contraintes que pour l'ensemble des fonds européens, ne semble pas propice à une implication forte des entreprises privées, même engagées dans une démarche collective. Cet **engagement du privé ne peut se faire qu'avec un renforcement du temps d'animation de la démarche**. L'analyse des partenariats et des engagements des acteurs des filières et du territoire « révèle » une des forces de la démarche, à condition que les moyens nécessaires soient engagés. Là est la véritable valeur ajoutée de l'axe 4 du FEP.

e) Une consommation de la maquette pour des projets répondant aux objectifs initiaux

Au regard des chiffres de consommation de la maquette financière allouée au groupe Cornouaille, et malgré des débuts complexes relevés dans les évaluations menées à mi-parcours sur notre groupe, et suite aux réflexions initiées sur la stratégie et aux modifications dans nos capacités d'intervention, nous pouvons conclure positivement sur l'accompagnement de dossiers sur cette programmation. Retenons donc une bonne implication des acteurs « filières » du groupe, une bonne diversité dans la nature de ces porteurs de projet, signe d'une bonne diffusion de la démarche, qui n'a pas été sollicitée uniquement par un groupe d'acteurs restreint.

De plus, les objectifs initiaux posés dans la stratégie ont été systématiquement au cœur des projets du groupe. Globalement, les indicateurs chiffrés issus du travail du groupe nous encouragent à dire que les objectifs de **renforcement du lien terre-mer** recouvrant l'implication des acteurs « filières » dans le développement local et l'image positive des métiers est le premier objectif atteint. Au-delà, les deux autres objectifs du groupe ont été alimentés grâce à des partenariats construits à travers divers projets : **préserver les richesses naturelles** et **créer des valeurs ajoutées à partir des ressources locales**. Ces partenariats seront la base de projets plus structurants, à développer à moyen terme.



- IMPLICATION FILIÈRE
 - CRC (Vice-Présidence)
 - CDPMEM (*en fin de programmation*)
- BONNE CONSOMMATION MAQUETTE
 - Nombreux projets
 - Diversifiés
- COHÉRENCE DES PROJETS
 - Echelle territoriale
 - Objectifs
 - Partenariats
- LIEN TERRE - MER ET INTER-FILIÈRE
- ANIMATION AU NIVEAU LOCAL
 - Accompagnement projet
 - Animation Comité de Programmation

- COMMUNICATION
 - Temps animation contraint
- PROJETS PEU PORTÉS PAR DES ENTREPRISES PROFESSIONNELLES
 - Outil peu adapté
- MOBILISATION COMITÉ DE PROGRAMMATION
 - Difficultés conjoncturelles
- LOURDEUR ADMINISTRATIVE, DÉLAIS D'INSTRUCTION ET DE PAIEMENT
 - Minorés par le rôle de l'animation (*voir enquêtes évaluation*)
- PEU DE CRÉATION D'EMPLOI DIRECT
 - Mais création d'outils de communication et d'information structurants

III. AU-DELA DES CHIFFRES, QUELLE REALITE DE LA DEMARCHE AXE 4 DU FEP EN CORNOUAILLE ?

Les axes d'analyse d'une programmation européenne portent d'une part sur la consommation de la maquette financière, que nous avons analysée plus haut, mais aussi à travers une approche plus fine du territoire d'intervention et d'un recueil de l'avis ses acteurs (bénéficiaires, gestionnaires, partenaires,...). Nous allons donc nous intéresser à présent à la réalité de la dynamique que nous devinions plus haut à travers les chiffres de programmation, en s'appuyant sur les retours obtenus notamment lors des enquêtes réalisées au cours de l'année 2014, mais aussi sur les divers chiffres de présence au Comité de Programmation et une prise de recul sur les moyens mis en œuvre par l'association gestionnaire des fonds pour l'animation de la démarche.

a) Une dynamique complexe à mettre en œuvre, mais avec des résultats durables

La mobilisation autour de la démarche relève de plusieurs niveaux d'implication. Le Comité de Programmation, organe décisionnel de l'Axe 4 du FEP en est le cœur, s'associent par la suite les porteurs de projets, les partenaires divers : administrations, membres de l'association, démarches parallèles. Commençons l'analyse par la mobilisation autour du Comité de Programmation, qui a été complexe et qui est à nuancer.

COMPOSITION DU COMITE AU FIL DE LA PROGRAMMATION

Le Comité de Programmation a été constitué lors de la rédaction de la candidature. Lors de la première candidature, les représentants du milieu conchylicole n'étaient pas suffisamment associés à la démarche pour répondre pleinement aux objectifs de l'Axe 4 du FEP. Ainsi, en 2009, un travail a été réalisé avec le CRC Bretagne afin de plus mobiliser la conchyliculture dans la démarche.

De là, le groupe présentait une présidence pêche, correspondant aux objectifs prioritaires de la stratégie, à la réalité du territoire, et une double vice-présidence : « territoire » avec un élu représentant le Pays de Cornouaille et une communauté de communes très fortement maritime, et d'un vice-président du Comité Régional Conchylicole de Bretagne Sud. C'est à partir de là que la démarche de l'Axe 4 du FEP en Cornouaille a trouvé sa force réelle, permettant d'associer durablement les acteurs de la mer et de la terre.

Sur cette base donc 21 structures de la terre et de la mer ont été associées : tourisme, collectivités, partenaires, comités des pêches, syndicats,...

COMPOSITION INITIALE DU COMITE DE PROGRAMMATION, 2010 :

Acteurs de la filière pêche et de la conchyliculture :	Acteurs du territoire :
Syndicat de la Pêche et de la Conchyliculture de la Baie de la Forêt	FNPPSF pêche plaisance
GPME GV	Douarnenez Communauté
CRPMEM Bretagne	CC Pays Bigouden Sud
OPOB	Concarneau Cornouaille Agglomération
Pesca	CC Pays de Quimperlé
CRC Sud Bretagne	Groupe LEADER - AOCD
CLPM Douarnenez	Bretagne Vivante
CLPMEM Guilvinec	Chambre d'agriculture
CLPMEM Audierne	Finistère Tourisme
CLPMEM Concarneau	UMIH restauration
CCIQC	
11 titulaires et 11 suppléants	10 titulaires et 10 suppléants
10 privés et 1 public	4 privés et 6 publics

Ce Comité a eu en charge le montage du groupe (validation de la composition du Comité, du règlement intérieur, des premiers dossiers : 2010-2011)

COMPOSITION DU COMITE DE PROGRAMMATION EN 2014 :

Acteurs de la filière pêche et de la conchyliculture	Acteurs du territoire
Syndicat de la Pêche et de la Conchyliculture de la Baie de la Forêt	FNPPSF pêche plaisance
CDPMEM Finistère	Douarnenez Communauté
CRPMEM Bretagne	CC Pays Bigouden Sud
OPOB	Concarneau Cornouaille Agglomération
Pesca	CC Pays de Quimperlé
CRC Sud Bretagne,	Groupe LEADER - AOCD
GPME GV	Fédération Maritime de Douarnenez
Association des Coureurs de grève	Chambre d'agriculture
Association des ligneurs de Bretagne	Finistère Tourisme
CCIQC	UMIH restauration
10 titulaires et 9 suppléants	10 titulaires et 10 suppléants
9 privés et 1 public	4 privés et 6 publics

Cette composition du Comité correspond à la deuxième phase de programmation (2012-2014). Son évolution est liée en partie à l'évolution des organisations professionnelles (CLPMs => CDPM) mais aussi au départ d'une structure « territoire » de la démarche (Bretagne Vivante). Ce départ était motivé par la lourde implication que demandait la démarche pour la structure, fortement mobilisée par ailleurs.

Avec ces modifications, le Comité répondait toujours à la règle du triple quorum (½ représentants filière ; ½ privé ; ½ des membres présents au Comité), intégrant de nouvelles structures de la filière pêche, mais présentait une structure en moins.

La composition du Comité de Programmation a évolué au cours de la programmation, soit par choix des structures (manque de disponibilité des représentants), soit par l'évolution de leurs statuts (CLPM => CDPMEM).

Certaines de ces évolutions ont eu un réel impact, positif ou négatif, dans le fonctionnement du Comité et dans sa visibilité.

Pour rappel, le règlement intérieur du groupe limitait la participation effective (droit de vote) au Comité de Programmation aux seuls représentants désignés (titulaire ou suppléant) d'une structure (collectivité, organisation professionnelle, association,...). Aucun pouvoir ne pouvait être admis. Ces règles, contraignantes mais se basant sur une réelle mobilisation des membres du Comité, auraient sans doute dûes être revues en cours de programmation. En effet, comme cela a été présenté, la mobilisation du Comité de Programmation reste une des difficultés majeures de la programmation. L'animatrice a cependant pris contact avec les structures les moins présentes aux Comités de Programmation, chacune confirmant pourtant son intérêt pour la démarche.

Le problème a pu se situer dans la désignation des représentants de chacune des structures, souvent élus. Les « binômes » fonctionnant de manière le plus efficace étant ceux associant un élu avec un salarié de la structure. Ceci répond du choix propre de chacune de ces structures.

UNE MOBILISATION FRAGILE DES MEMBRES DU COMITE DE PROGRAMMATION

La mobilisation d'acteurs professionnels autour d'une dynamique de développement local était un pari osé, qu'a lancé le FEP via son Axe 4. La mobilisation initiale du groupe lors des ateliers de concertation pour la rédaction de la candidature avait été satisfaisante, notamment grâce au soutien de l'AOCD, structure porteuse de la démarche Leader sur l'ouest Cornouaille. Ainsi, lors du premier Comité de Programmation du groupe, deux ans après ce travail de candidature, les membres s'étaient relativement bien mobilisés. Les premiers Comités n'ont visé comme nous le disions lors de l'analyse de la programmation des projets, que le fonctionnement du groupe (règlement intérieur, validation de la composition, ...). Le premier Comité ayant pour objectif l'accompagnement de porteurs de projets du groupe FEP Cornouaille a donc eu lieu en mars 2011. Déjà, la mobilisation des membres, bien que suffisante pour le vote des projets, n'était pas optimale comme nous pouvons le constater sur le graphique ci-dessous :

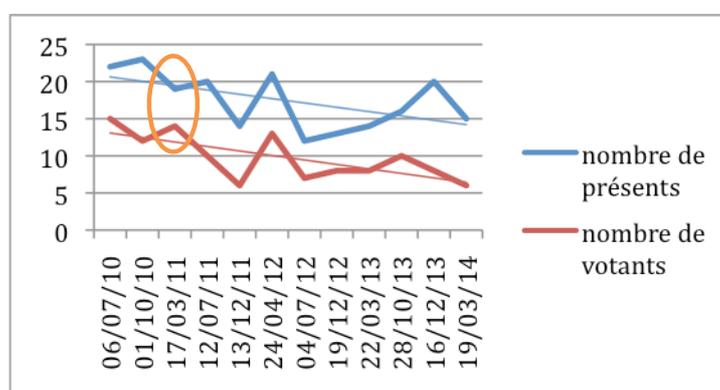


Figure 13 : Présence aux Comités de Programmation du groupe

L'année 2012, période pourtant charnière dans la programmation, marque un frein tant dans la programmation que dans les montants alloués aux projets. Ce constat est lié notamment au changement d'animatrice en cours de période de programmation, qui a nécessité un temps d'apprentissage. Mais au-delà de cette gestion de l'animation, plusieurs éléments ont impacté le rythme de programmation et la mobilisation des acteurs du groupe :

- EVOLUTION DE STRUCTURES
 - o Comités des pêches, du local au départemental :

Les Comités Locaux des Pêches, partenaires primordiaux dans l'implication de la filière pêche dans la démarche de l'axe 4 du FEP ont connu, en 2012, suivant la loi MAP (Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche) une modification de leur statut et de leur fonctionnement,

faisant disparaître les instances locales dans chaque « quartier maritime », au profit d'une même structure départementale, concentrant les effectifs et les services. Deux impacts de cette modification dans les instances représentatives de la filière pêche : d'une part la modification de la composition du Comité de Programmation, devant intégrer de nouvelles structures afin de rester dans le respect des règles de triple quorum. Ces structures nouvellement intégrées, n'ayant pas été associées dès le départ de la démarche ont pu avoir quelques difficultés à en saisir le fonctionnement, les objectifs et les moyens d'intervention. D'autre part, la constitution du CDPMEM29 (nouveaux élus, nouvelles missions,...) a constitué là aussi un temps d'apprentissage pour les nouveaux élus, ne favorisant pas leur implication dans une démarche de développement local, à laquelle ils n'avaient pas tous pu participer initialement.

- Organisation de producteurs :

L'organisation de producteurs présente au sein du Comité de Programmation du groupe a connu des évolutions de son périmètre d'action, l'éloignant peu à peu des enjeux proprement cornouaillais. Les enjeux de cette structure trouvaient au fil de la programmation de moins en moins de réponses dans cet outil de développement local.

- DEMOBILISATION AU FIL DE LA DEMARCHE :

- Démobilisation, 4 ans après le lancement du programme :

D'autre part, les structures historiquement associées à la démarche, après 4 ans de mobilisation (rédaction de la candidature, réécriture de la candidature, lancement du groupe et une année de fonctionnement) ont connu, pour certaines, une démobilisation. Cette démobilisation se constate dans la présence aux Comités de Programmation, mais aussi dans le relais que ces structures représentent pour la démarche et donc l'émergence de projets. Elle peut s'expliquer notamment à travers les retours obtenus lors des enquêtes menées dans le cadre de cette auto-évaluation où les membres du Comité interrogés, bien que satisfaits du déroulé des réunions souhaitaient voir des projets plus « structurants » émerger.

Les difficultés de mobilisation se partagent pour les autres structures entre une réelle difficulté de disponibilité, étant par ailleurs énormément sollicitées ou ayant des contraintes professionnelles ne leur permettant pas de se libérer. La question se pose principalement pour des structures professionnelles, dépendant des marées ou de la météo. Pour certains cas très isolés, un manque réel d'adéquation entre les attentes de la structures ou ses objectifs de fonctionnement et les objectifs et capacités d'action du groupe, constaté a posteriori, sont en cause.

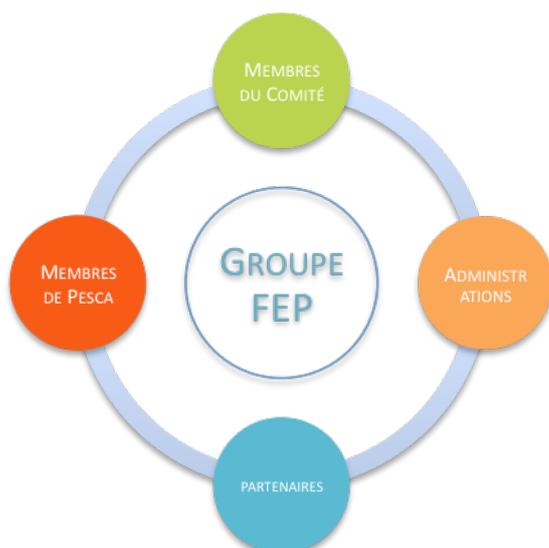
Les points majeurs soulevés lors d'entretiens sont :

- le périmètre d'action : dans ce cas, la structure pouvait retirer son engagement à la démarche mais être force de proposition pour une réflexion d'un nouveau périmètre dans le cadre d'une future programmation ;
- le montage financier des projets nécessitant un cofinancement public, parfois complexe à trouver quand les projets présentés ne correspondent pas aux priorités politiques posées par ces cofinanceurs possibles, crée une sorte de dépendance à ces cofinancements : sur ce type de projet, le cofinancement peut en effet être complexe car même si le projet correspond aux objectifs initialement identifiés dans la stratégie du groupe, aucun cofinancement, hormis celui de l'Etat, n'étant associé, le projet a des difficultés à émerger. La structure porteuse peut intervenir pour soutenir le projet, mais dépendant elle-même de certains de ces cofinancements, sa marge de manœuvre peut être parfois restreinte. Une réflexion plus en profondeur est à mener là dessus dans le cadre d'une nouvelle programmation.

Certains membres du Comité, suite à un dossier dont ils étaient être partenaires et qui n'a pas pu aboutir, pour des raisons administratives ou financières, ont pu se démobiliser. Plus de

communication tout au long de la démarche aurait sans doute permis une remobilisation, autour de nouveaux projets. Mais deux points sont surtout soulevés ici : **la question des cofinancements, de la pédagogie sur leur intervention** mais aussi **une meilleure anticipation et mise en cohérence** ; ainsi que le cadre administratif et réglementaire de l'axe 4 du FEP qui a pu faire supposer le financement de projets, pourtant finalement inéligibles au FEP. **Le cadrage réglementaire précis de l'outil**, bien en amont de son lancement, aurait dû être un des piliers de la mise en œuvre de la démarche.

UNE IMPLICATION DURABLE D'UN « NOYAU DUR » DE MEMBRES ET PARTENAIRES



MEMBRES DU COMITÉ – RELAIS SUR LE TERRITOIRE

Ces constats ont pesé lourd dans la mobilisation des membres du Comité de Programmation du groupe Cornouaille, avec un taux de participation assez faible sur l'ensemble de la programmation. Malgré cela, le nombre restreint de membres présents sur les Comités représentait un noyau dur de membres impliqués dans la démarche, forces de proposition et relais essentiels de l'Axe 4 du FEP sur toute la Cornouaille.

Figure 14 : Partenariats et réseau du groupe FEP Cornouaille

En effet, sur les structures présentes aux Comités de Programmation, certaines l'ont été de manière continue. Parmi ces 6 structures les plus mobilisées, nous retrouvons pour trois d'entre elles les organisations professionnelles : CRC, CDPMEM et l'association Pesca ; et pour ce qui est des structures représentant les acteurs du territoire : la collectivité de Concarneau Cornouaille Agglomération, la FNPPSF (Fédération National de Pêche de Plaisance et Sportive du Finistère) ainsi que l'AOCD (Agence Ouest Cornouaille Aménagement – structure porteuse du Leader).

Ces 6 structures, ainsi que 2 autres (Communauté de Communes Pays Bigouden Sud et l'UMIH29), très mobilisées, ont fait ce noyau dur de la démarche, participants aux Comités mais aussi jouant un rôle de relais pertinent. Par exemple : l'AOCD travaillant avec la GIZC ouest Cornouaille a permis le renforcement entre les deux démarches sur le territoire. CCA (Concarneau Cornouaille Agglomération) a elle aussi par exemple très bien joué ce rôle de relais avec 6 projets accompagnés sur le territoire, portés ou cofinancés pour la plupart par cette collectivité.

A noter que, suite aux échanges lors du SW Flag Lab organisé par Farnet, le temps d'implication nécessaire pour le bon fonctionnement d'un groupe FEP pour un membre du Comité de Programmation a été jugé entre 9 jours à 32 jours. Entre la présence aux Comités de Programmation, aux réunions thématiques, visites de terrain, rencontres nationales et européennes, suivis des projets,... L'engagement demandé aux membres d'un groupe FEP et en particulier aux membres du Comité de Programmation n'est pas à sous-estimer et doit être bien identifié en amont de l'engagement de la structure afin de désigner des représentants pouvant se rendre disponibles. A minima, ce temps de disponibilité est identifié à 3 jours par an.

Regard sur les cellules du réseau du GALP, sur leur articulation et leur implication

STRUCTURES ADMINISTRATIVES – ASP – DDTM/DML

Au-delà de la mobilisation des membres du Comité de Programmation et leur rôle de relais sur le territoire, plusieurs membres ont suivi régulièrement la démarche et ont participé à sa mise en œuvre : les services de l'Etat et l'ASP, présents aux côtés de la structure porteuse tant dans le montage des dossiers que lors des Comités de Programmation. Au-delà de leur rôle réglementaire (instruction, éligibilité des dépenses, pertinence,...) ces structures ont été de réels partenaires avec un regard constructif sur les dossiers, tant d'un point de vue administratif que stratégique pour le territoire et les filières.

PARTENAIRES DU GROUPE CORNOUAILLE

D'autres structures ont accompagné la démarche tout au long de sa mise en œuvre, sans pour autant en être des membres identifiés, notamment les animatrices des deux GIZC qui ont été initiées en Cornouaille. Ces travaux ont permis d'alimenter les réflexions des acteurs des filières et du territoire. Les trois démarches : Axe 4 du FEP, GIZC ouest Cornouaille et « Mer de Cornouaille » ont œuvré à la sensibilisation des acteurs de la terre et de la mer aux enjeux et à la valeur ajoutée d'une stratégie commune et de projets collectifs bénéfiques au développement durable du territoire et de ses activités maritimes. Au fur et à mesure de ces travaux, faisant eux-mêmes suite à d'autres projets : GIZC, association Pesca,... de réelles habitudes de travail se sont constituées, mettant au cœur des réflexions des territoires les professionnels de ces filières de la mer.

PORTEURS DE PROJETS

Parallèlement, les porteurs de projets, bénéficiant de l'Axe 4 ou souhaitant présenter des projets, ont été une force de la démarche, participants aux Comités de Programmation ou aux réunions parallèles : groupes de travail sur la communication sur les métiers, mise en place d'une formation sur les écosystèmes marins, réflexion sur la stratégie du groupe ou son devenir, réunion « avenir de la filière »...

Certains des porteurs de projets ayant bénéficié de FEP ont depuis adhéré à l'association Pesca, souhaitant participer à de futurs projets collectifs et continuer à se tenir informés sur la démarche et son devenir. D'autres ont été associés à des projets montés dans le cadre de l'Axe 4 du FEP, renforçant ainsi un partenariat solide à l'échelle du territoire, ou plus largement, associant l'ensemble des filières et de ces acteurs. Pour exemple : le Salon Entre Terre et Mer à Concarneau, donnant la parole à de nombreux acteurs maritimes, la publication du magazine « Webzin&co » mettant en lumière de nombreux porteurs de projets associés de près ou de loin à la démarche Axe 4 du FEP (à retrouver sur : <http://www.webzineco.fr/>).

MEMBRES DE PESCA

Les membres de l'association Pesca ont aussi alimenté les réflexions tout au long de la programmation, notamment lors des Conseils d'Administration ou Assemblées Générales de l'Association, moments d'échanges et de réflexions sur les missions de l'association et l'avancée de la programmation Axe 4 FEP.

b) L'animation : rôle pilier de la dynamique de la démarche

MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR L'ASSOCIATION PESCA

L'association Pesca a dédié à partir de 2012 son poste d'animation à la démarche de l'Axe 4 du FEP. La mission pour l'animatrice consistait en : l'organisation du Comité de Programmation, l'accompagnement des porteurs de projets, la gestion de la maquette financière, le suivi des

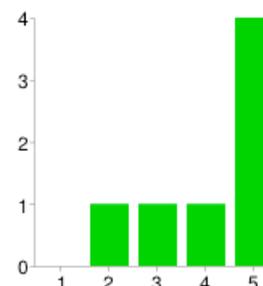
réflexions nationales et européennes et des projets, l'animation de groupes de travail et l'émergence de projets et la gestion administrative de la structure porteuse... La charge de l'ensemble de ces postes dans une structure associative représente un travail très lourd, ne laissant que peu de temps à la communication sur la démarche et l'animation du réseau.

ROLE MAJEUR D'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS ET DE GESTION DE LA MAQUETTE

Le rôle de l'animatrice s'est surtout concentré sur les missions d'accompagnement des porteurs de projets dans la constitution de leurs dossiers de demande de subvention (formulation de la demande, apports des justificatifs administratifs et financiers), de présentation de la demande auprès des services de l'ASP, des cofinanceurs (sur certains dossiers) et du Comité de Programmation, puis de réception et de validation de la demande de liquidation pour paiement.

Sur une échelle de 1 à 5, plus de la moitié des porteurs de projet ayant répondu à l'enquête ont jugé le rôle d'un référent au niveau local pour l'accompagnement des dossiers au niveau 5 (=très important).

« De manière générale, à combien estimez-vous l'importance d'un référent au niveau local pour le financement de vos projets (accompagnement, information, relais de votre dossier auprès des organismes payeurs ...) ? »



Le temps d'animation était aussi consacré à l'animation du réseau, suivi des dossiers, acquisition de compétences (suivis des démarches locales, nationales et européennes ...)

Au-delà de l'accompagnement de projets, l'animation doit donc aussi assurer la communication de la démarche, la vie du réseau, le suivi des travaux parallèles, l'information, l'émergence de projets,... Lors du séminaire organisé par le réseau Farnet en septembre 2014, ce temps de travail a été estimé à près de 3 ETP (Equivalents Temps Plein).

Tâches et ressources:

- Animation / mobilisation	0.5 ETP
- Appui au développement de projets	0.5 ETP
- Examen et sélection des projets	0.5 ETP
- Mise en réseau et coopération	0.3 ETP
- Communication	0.3 ETP
- Suivi et évaluation	0.2 ETP
- Gestion et coordination	0.2 ETP
- Administration	0.5 ETP

⇒ 3 personnes à temps plein

Figure 15 : Extrait des recommandations du SW Flag Lab - Farnet, septembre 2014

Ce chiffre a été fixé avec des groupes espagnols et portugais qui pouvaient avoir des contraintes administratives autres que celles connues en France, où l'ASP a joué un rôle primordial dans la gestion des dossiers. Ce temps peut tout de même être estimé à 2 ETP pour l'animation complète du programme. Certains groupes soutenus par une collectivité ont pu limiter le temps de gestion administrative, mais cette charge de travail pesant sur un seul animateur, ne permettant pas de remplir pleinement l'ensemble des tâches lui incombant, ressort malgré tout de chacun des groupes français.

COMMUNICATION SUR LA DEMARCHE A MUTALISER

Outre la bonne gestion et l'accompagnement de dossiers, nous venons de le constater, la démarche de l'Axe 4 du FEP va bien au-delà : mise en réseau d'acteurs, animation d'une stratégie, émergence de projets... Ces enjeux passent entre autre par une communication performante sur la démarche.

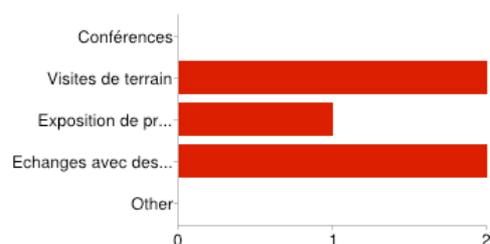
Sur ce point, et cela a été relevé principalement par les membres du Comité de Programmation, le groupe a manqué surtout de temps de travail à réserver à cette mission, même s'il est à préciser que dans un premier temps, ces dépenses n'avaient pas été jugées cohérentes par certains cofinanceurs de la démarche.

Une plaquette a été éditée en 2012 autour des objectifs de notre stratégie, nos moyens d'actions, des exemples de projets. Mais tant les moyens de diffusion que les compétences en termes de communication du groupe se sont révélés insuffisants à l'échelle du Flag.

Ce type de document d'information pourrait être un support national, a minima pour une trame commune permettant de disposer de moyens de communication professionnels.

Une newsletter a été éditée deux années de suite par le groupe. Appréciée par les membres du groupe, ce travail n'a pas pu être réalisé de manière plus régulière, par manque de temps.

Outre ces actions de communication à destination de l'ensemble des membres du groupe, les Comités de Programmation présentaient systématiquement un temps d'information sur l'actualité du groupe, du réseau national et européen, et ponctuellement, des interventions étaient prévues. Par exemple : un temps d'échanges avec le député européen Alain Cadec.



Après réalisation d'une enquête pour cette auto-évaluation, cette newsletter devrait être diffusée de manière trimestrielle, complétée par « des visites de terrain », et « des échanges avec des experts sur des sujets précis », voire « des expositions de projets », en complément des informations diffusées lors des Comités de Programmation.

RELAIS DE PARTENAIRES POUR UNE EMERGENCE DE PROJETS EFFICACE SUR UN GRAND TERRITOIRE

La Cornouaille est le plus grand territoire Axe 4 du FEP français : 350 000 habitants, 2 500 km², pour près de 10 000 emplois dépendants de la filière pêche et conchyliculture (d'autres groupes concernent des territoires plus vastes mais avec un nombre d'acteurs pêche/conchyliculture beaucoup plus restreint - voir site Farnet -).

Face aux moyens dont dispose le groupe en termes d'animation, de communication, le rôle de relais sur le territoire a joué un rôle primordial. Que cela soit avec l'AOCD, membre du Comité et partenaire fondateur de la démarche, ou le Pays de Cornouaille ou encore certaines collectivités locales (CCA, Pays Bigouden Sud), les membres de l'association Pesca, son président, les structures professionnelles adhérentes, **l'Axe 4 du FEP a pu être mis en œuvre en Cornouaille et atteindre ses objectifs grâce à ces multiples relais locaux.**

UN CADRAGE REGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF INDISPENSABLE LORS DE L'EMERGENCE DE LA DEMARCHE

Un point particulièrement soulevé lors des enquêtes est la « lourdeur administrative » de la démarche : entre le dépôt du dossier, l'instruction avant le Comité de Programmation par l'ASP et les cofinanceurs, la liquidation du dossier pour enfin procéder au paiement. Chacune de ces

étapes peut freiner la mise en œuvre du projet, en fonction de la complétude du dossier face aux attentes de chacun de ces services.

Pour autant, aucun document de gestion finalisé spécifique au programme n'a été mis à disposition des groupes en amont de la démarche. Ainsi, il a pu arriver que certaines pistes d'actions identifiées dans la stratégie du groupe soient a posteriori jugées inéligibles. Ainsi, toutes les actions autour de la promotion des produits associés au territoire ont dû être réorientées. D'autres précisions réglementaires ont été apportées en cours de programmation pouvant aller jusqu'à fragiliser certains projets. L'Axe 4 du FEP portant sur de faibles montants, cela n'a pas été trop fortement dommageable pour les porteurs de projets dans l'ensemble, mais a institué un flou dans la gestion du programme.

De plus, un retour d'expériences sur des programmations passées aurait été bénéfique, impossible autour de l'Axe 4 puisqu'il s'agissait d'une expérimentation du FEP mais possible auprès des groupes Leader dont le fonctionnement était assez proche de celui de l'Axe 4 FEP. En effet, des questions relatives aux délais de paiement ou des contrôles, notamment, ont été remontées auprès de l'animatrice, sans qu'une réponse claire ne puisse être donnée. Les délais d'instruction et de paiement variant du simple au double en fonction de la complétude des dossiers déposés.

A minima, un guide méthodologique aurait été nécessaire, tant à destination porteurs de projets que des structures d'instructions.

c) Lien avec les co-financeurs

Evoqué plus haut, le rôle des cofinanceurs dans le cadre de ce genre de démarche est primordial. En effet, l'axe 4 du FEP, **bien qu'étant doté d'une maquette financière Etat et FEP, ne peut être actionné sans le soutien d'un cofinancement local ou national**. Ainsi, le rôle de la collectivité ou de l'organisme public sollicité sur un dossier afin de le cofinancer est déterminant. Pourtant il apparaît, tant sur certains montages de dossiers que par des retours faits lors des évaluations de mi-parcours ou échanges sur cette année d'auto-évaluation, que les cofinanceurs principaux que sont le Conseil Général du Finistère et le Conseil Régional de Bretagne, n'ont pas suffisamment été associés à la démarche, au moins initialement.

En effet, la candidature du groupe s'est construite principalement sur les besoins et objectifs du territoire et de ses acteurs, ce qui correspondait au défi de l'Axe 4 du FEP. Les objectifs de ces principaux cofinanceurs ont été analysés au sein de la candidature et jugés cohérents avec la stratégie du groupe. Mais un travail plus approfondi avec eux auraient été bénéfique, a minima sur le fonctionnement à suivre en cours de programmation.

Ainsi, ces cofinanceurs primordiaux de la démarche auraient dû être plus directement impliqués dès la rédaction de la stratégie, tout en prenant soin de ne pas faire de la stratégie locale une déclinaison des objectifs régionaux ou départementaux. Un fin équilibre qu'il a été difficile de rétablir une fois la démarche enclenchée. Un Comité des co-financeurs était organisé lors de l'instruction de dossiers communs afin d'échanger sur les objectifs et enjeux de chacun de ces dossiers. Mais une définition claire de ce Comité aurait pu être validée, afin d'en automatiser le fonctionnement. Pour autant, ces rencontres étaient très bénéfiques et permettaient de sécuriser les dossiers présentés, ayant un retour sur la correspondance des dossiers proposés aux capacités et contraintes d'intervention de chacun.

d) Le partenariat filière et territoire : la clé de la réussite

Lors des évaluations de mi-parcours, un des points d'alerte concernait l'isolement de l'animatrice sur le territoire. Comme nous l'avons déjà soulevé, cet isolement a pu être compensé au fil de la programmation par un rôle de relais joué par de nombreux partenaires. Au-delà de ces démarches parallèles et complémentaires et de l'implication de certaines collectivités ou structures professionnels, un pas important a été franchi pour l'animation du programme lors de l'intégration par l'animatrice des locaux de Comité des Pêches, constitué officiellement en 2012 mais installé sur Quimper en 2013. Outre ce rapprochement fonctionnel des locaux de la structure porteuse, c'est l'identification de la démarche et de ses acteurs qui a bénéficié de ce mouvement. Depuis 2013, et cela se confirme notamment avec la programmation de projets, la structure professionnelle du Comité des Pêches a pu pleinement s'impliquer dans la démarche. De plus, les partenaires du Comité des Pêches et de l'association Pesca 29 ont pu lancer ou renforcer des partenariats pertinents : CCI/CDPMEM, MNHN/CDPMEM,...

Ainsi, entre partenariats préexistants, créés ou renforcés au cours de la programmation, l'association Pesca, dont l'animation était pleinement dédiée à la démarche de l'axe 4 du FEP sur pratiquement toute la période, a pu compenser certains manques de moyens humains ou financiers en s'appuyant sur la force du réseau territorial. Nous arrivons aujourd'hui à des conclusions positives tant sur la concrétisation de la dynamique que sur l'accompagnement de projets dans le cadre des objectifs posés initialement.

e) Inscription de la dynamique sur la durée : mobilisation pour la prochaine programmation

La mobilisation des membres du groupe FEP Cornouaille s'est inscrite, au global, sur la durée, depuis la rédaction de la stratégie à la clôture du programme. Mais cette mobilisation a connu des difficultés au fil de la programmation, pour diverses raisons. Des points auraient été à revoir, qui ont été mis en évidence plus haut, certains, soulevés lors des évaluations à mi-parcours ont été repris en cours de programmation, pour arriver à une conclusion satisfaisante du programme.

Des indices très encourageants sont à noter pour la pérennité de la dynamique enclenchée. En effet, la structure porteuse a été de nombreuses fois sollicitée depuis la clôture de programme, pour monter de nouveaux projets, sur l'ensemble du territoire.

Au-delà, **les structures professionnelles ont pris réellement conscience des enjeux pouvant se en œuvre dans ce type de démarche et la place primordiale qu'ils ont à y jouer.** Cela se conclue aujourd'hui par un projet commun au Comité des Pêches, l'association Pesca et le CRC Bretagne Sud pour s'impliquer pleinement dans le développement local et y faire valoir la place que leurs activités doivent y tenir.

Par ailleurs, **le rôle joué par l'association Pesca pour les filières et le territoire est reconnu aujourd'hui par les mêmes structures qui devront demain porter la continuité de l'axe 4 du FEP à travers le volet territorial du FEAMP le DLAL (Développement Local mené par les Acteurs Locaux).**

IV. L'AXE 4 DU FEP : UNE FORCE DURABLE POUR LE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

L'intérêt de l'Axe 4 du FEP, tout comme les démarches de GIZC initiées sur tout le littoral de la Région Bretagne, est, au-delà de l'outil financier, d'apporter aux territoires et à leurs acteurs de nouvelles compétences et habitudes de travail pour le développement durable de leur économie et de leur territoire.

Ainsi, nous allons à présent analyser quelle a été **la valeur ajoutée, l'avantage comparatif de la démarche pour le territoire de Cornouaille et ses acteurs des filières pêche et conchyliculture.**

a) Des compétences collectives en gestion de fonds européens montage et animation de la candidature

Lors des enquêtes menées auprès des porteurs de projets, il s'avère que les porteurs ayant déjà eu l'occasion de présenter des dossiers avec un cofinancement européen rencontraient moins de difficultés que ceux en découvrant le fonctionnement. Pour autant, le rôle d'animation au niveau local et de relais sur le montage des dossiers a systématiquement été reconnu comme essentiel.

Ce constat avait aussi été relevé lors de l'évaluation à mi-parcours menée par la DPMA/ASP auprès du groupe, où ce travail de montage de dossiers européens avait pu être vu comme un apprentissage, pour le long terme. En effet, même si le cadre réglementaire change, les contraintes en termes de précisions des budgets, des pièces administratives à fournir sont des éléments accompagnants tout programme européen. Il s'agit presque d'une initiation, confortant par la suite les porteurs de projet à se rapprocher d'autres fonds européens (InterReg, ...) ne fonctionnant pas nécessairement avec un relais local.

Sans garantir l'éligibilité du projet et le soutien du Comité de Programmation, un dossier administratif monté consciencieusement et correspondant aux normes attendues lors de l'instruction rencontre beaucoup de moins de difficultés de financement.

Au-delà de l'aspect administratif, **le territoire de Cornouaille s'est enrichi**, grâce à cette programmation qui s'achève, de **compétences en termes de gestion de fonds européens**. Cela avait déjà pu être constaté lors de la rédaction de la candidature où l'appui de l'AOCD a été déterminant. L'expérience de l'ouest Cornouaille dans la rédaction de candidature et la gestion des fonds a permis au groupe de déposer une candidature de qualité et cohérente. De plus, tout au long de la programmation, le soutien technique de cette structure et l'implication de son élu référent, notamment au sein du Comité de Programmation ou des groupes de travail, ont été fondamentaux dans **la réussite finale du programme**.

b) Une sensibilité partagée pour le développement durable et la concertation

A L'ECHELLE DU TERRITOIRE

Une certaine émulation peut être aujourd'hui constatée sur le territoire de Cornouaille autour des démarches similaires à l'Axe 4 du FEP ou au programme Leader. La Cornouaille acquière au fur et à mesure **une culture de la pensée territoriale et stratégique** : programme Leader sur l'ouest Cornouaille, Axe 4 du FEP, deux démarches de GIZC qui s'articulent de manière pertinente,... Une réelle sensibilité à ces thématiques de développement local et de concertation se constate aujourd'hui, notamment par le nombre de participants à la réunion de restitution de

ces travaux le 16 décembre dernier où près de 30 personnes tant élus, professionnels, collectivités, partenaires des filières pêche et conchyliculture au sens large étaient présents.

Lors des enquêtes réalisées auprès des membres de l'association Pesca (Assemblée Générale 2014 - enquête Auto-évaluation), l'Axe 4 du FEP était identifié, outre comme un outil financier, mais bien aussi comme « *une démarche de concertation entre les acteurs de la mer et de la terre, une mise en réseau* ».

PORTEURS DE PROJET

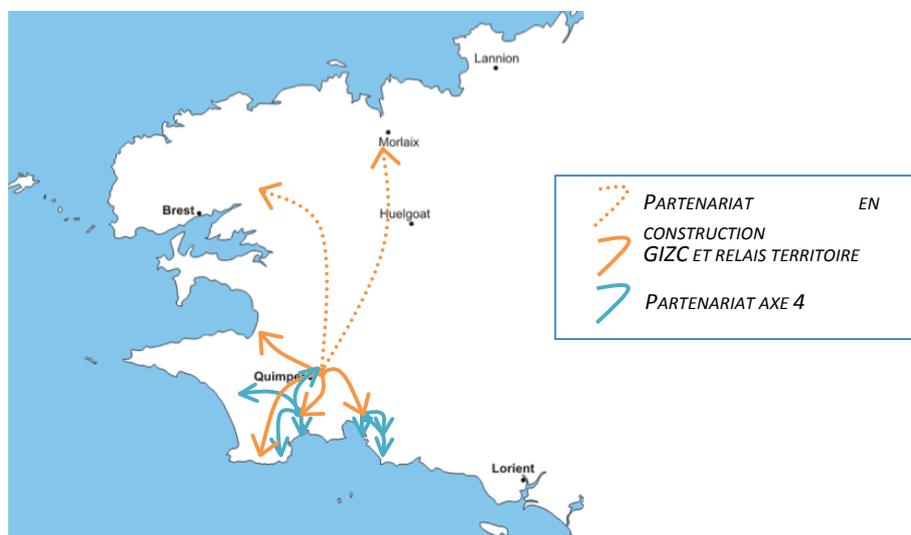
Une meilleure communication autour de l'Axe 4 du FEP aurait permis de renforcer cet aspect de démarche de développement local au-delà de l'outil financier, notamment auprès des porteurs de projets, qui eux reconnaissent en priorité l'intérêt financier de l'outil et semblent **moins conscients de la stratégie globale** accompagnant le financement de leur projet, qui leur était tout de même présentée systématiquement.

MEMBRES DU COMITE DE PROGRAMMATION

Parmi les membres du Comité de Programmation l'intérêt principal retenu pour la démarche était d'une part la capacité de gérer au niveau local des fonds européens, et donc de pouvoir les orienter sur les enjeux propres au territoire et la mise en réseau d'acteurs du territoire. Malgré la mobilisation complexe du Comité de Programmation, sur la globalité, les membres ayant répondu à l'enquête réalisée sont tous près à se mobiliser à nouveau dans le cadre d'une future programmation, en revenant sur certains points d'amélioration qui vous ont été présentés (voir synthèse en partie IV.d). Ce sont ces mêmes membres qui, aujourd'hui, réfléchissent et accompagnent l'association Pesca et les acteurs du territoire dans la mise en œuvre de la future programmation européenne, qui sera portée par la structure Pays (*Loi Voynet*).

c) Un réseau d'acteurs solide et durable

Les projets unissant plusieurs partenaires, les membres du Comité de Programmation ayant eu un rôle de relais sur leur territoire, les démarches parallèles ayant des objectifs similaires à ceux posés par l'Axe 4 du FEP (GIZCs) et l'ensemble de ces « relais » du territoire dont a pu bénéficier l'Axe 4 du FEP en Cornouaille, ont constitué une trame de réseau solide et durable sur le territoire.



Ce réseau local de relais de la démarche de l'axe 4 du FEP a permis d'une part d'optimiser l'animation autour de la démarche, mais, surtout, a inscrit sur le long terme des partenariats et des habitudes de travail qui auront renforcé le lien terre-mer, un des objectifs primordiaux de cette programmation européenne et de la stratégie cornouaillaise. Ces réseaux sont à présent en train de conduire la démarche initiée actuellement par l'association Pesca et le Comité des Pêches, en partenariat avec les CRC, à se positionner auprès des Pays (futurs gestionnaires du DLAL du FEAMP) comme force de proposition et partenaires incontournables de la rédaction des stratégies, de la mise en œuvre de la démarche et de la construction du développement durable de ces territoires. Cette démarche reposant sur la concertation et le partenariat est initiée aussi dans les deux autres Pays maritimes finistériens (Pays de Brest et Pays de Morlaix).

d) Des outils et une expérience acquise au service de futures programmations

La gestion de ce type de fonds nécessite un apprentissage tout au long de la démarche, tant de la part des membres du groupe et que de la personne en charge de l'animation. Ceci représente **une valeur ajoutée pour le territoire** qui, au fil de la programmation, a acquis certaines compétences. Afin de transmettre ces apprentissages, une « boîte à outils » est présentée ci-dessous, basée sur l'expérience du groupe FEP, sur des bonnes pratiques initiées au sein du groupe, des conclusions apportées par d'autres groupes français et des adaptations constatées a posteriori qui pourront être appliquées dans le cadre d'une future programmation.

ANIMATION	ROLE D'ANIMATION	OUTILS NECESSAIRES	REMARQUES
REDACTION DE LA CANDIDATURE	<p>Identifier les enjeux/objectifs/projets sur le territoire afin de constituer une stratégie partagée</p> <p>Animer des groupes thématiques et territoriaux, avec l'ensemble des partenaires potentiels du groupe (représentants des activités des différentes filières, scientifiques, formations, collectivités, cofinanceurs, porteurs de projets,...)</p> <p>S'appuyer sur les retours d'expérience de démarches du territoire (diagnostics, stratégies, GIZC, autres fonds européens ...)</p>	<p>Document de communication</p> <p>Diffusion d'informations sur les objectifs de la programmation</p> <p>Documents disponibles auprès des partenaires (études, diagnostics, ...)</p>	<p><i>La rédaction de la stratégie est un point clé de la vie du groupe. Une fois la programmation lancée : large concertation en associant les acteurs clés de la démarche, qu'il faudra continuer de solliciter tout au long de la programmation</i></p>
ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS	<p>Rencontrer le porteur de projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation de la démarche, ses objectifs et ses moyens d'intervention (moyens, calendriers, cadres, ...) - Identification des objectifs du projet, des partenariats existants, capacité à porter le projet (financièrement,...), budgets nécessaires et financements associés... <p>Identification de partenaires à associer</p> <p>Présentation en « opportunité » au Comité de Programmation</p>	<p>Document de présentation précis / guide du porteur de projet</p> <p>Guide de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etapes de l'instruction - Documents types - Eléments exigés à l'instruction,... <p>Soutien du réseau PACTE (relais, réglementation, adaptation,...)</p>	<p><i>Un dossier bien construit (complétude administrative, réflexion sur le projet en fonction des objectifs de la démarche) facilite l'instruction (gain de temps, fluidité du travail, clarté...).</i></p> <p><i>Il est directement dans l'intérêt du porteur de projet de comprendre la nécessité de déposer un dossier complet tant en termes administratif, budgétaire et argumentaire.</i></p>
GESTION DE LA MAQUETTE FINANCIERE	<p>Suivi de la maquette avec le soutien des services instructeurs et de paiement</p> <p>Groupe de travail autour de l'évolution de la maquette en lien avec les objectifs stratégiques du groupe</p> <p>Liquidation rapide des dossiers afin d'optimiser la consommation de la maquette financière (par le réengagement des montants non consommés par les dossiers réalisés)</p>	<p>Document de suivi de la maquette financière (trame type du réseau PACTE)</p> <p>Information sur les autres groupes via le réseau cadre (évolution des groupes, méthode de gestion, ...)</p>	<p><i>La maquette financière est un des éléments primordiaux surveillés par la Commission et la DPMA pour suivre l'avancement des groupes. Elle reflète en partie l'évolution des stratégies des groupes.</i></p> <p><i>Il s'agit de plus un outil de gestion pour accompagner au mieux les projets.</i></p>
LIEN AVEC COFINANCEURS ET PARTENAIRES ADMINISTRATIFS	<p>Associer les cofinanceurs potentiels du groupe à la rédaction de la stratégie et à la vie du groupe</p> <p>Organiser régulièrement un comité technique : cofinanceurs, services administratifs,...</p>	<p>Engagement écrit des financeurs pour leur soutien au projet, en amont de sa programmation</p>	<p><i>Les cofinanceurs doivent être associés à la démarche de manière à sécuriser l'accompagnement financier des dossiers. Il est important de bien identifier les compétences et capacités d'intervention de chaque cofinanceur, ainsi que leur calendrier d'attribution de subventions.</i></p>
ANIMATION DU COMITE DE PROGRAMMATION	<p>Bien connaître tous les participants (leur intérêt pour la démarche, leur contraintes, ...) : rencontre personnelle lors de la candidature ou pendant la programmation</p> <p>Déroulé du Comité : information sur le programme, suivi de la maquette financière, présentation des projets à programmer, vote, présentation de projets en « opportunité », retour sur les projets financés, ...</p> <p>Réserver un temps suffisant pour la présentation des projets, à discuter tant sur le financement, que sur leur intérêt pour la stratégie, des partenariats possibles,...</p> <p>Associer d'autres partenaires aux réunions du Comité en fonction des projets/enjeux</p>	<p>Newsletter trimestrielle</p> <p>Fiches de programmation à transmettre 3 semaines avant le Comité (au titulaire et suppléant)</p> <p>Magazines d'infos (Farnet, ...) à transmettre aux membres du Comité</p>	<p><i>L'enjeu est de faire vivre le groupe FEP et sa cellule du Comité de Programmation au-delà de la programmation de dossiers. Le projet d'accueil des Rencontres Nationales du FEP (2014) aurait été une belle opportunité pour le groupe (annulation après candidature, pour une organisation à Marseille)</i></p>
EMERGENCE DE PROJETS	<p>Assister aux réunions en lien avec la démarche et la stratégie du groupe</p> <p>Se tenir informé des projets et démarches sur d'autres territoires (nationaux, européens, ...)</p> <p>Se faire connaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> - communication sur la démarche à faire sur tout le territoire - intervention dans d'autres réseaux (ex : GIZC, UMIH29,...) 	<p>Réseaux PACTE et Farnet</p> <p>Autres réseaux européens : GIFS,...</p> <p>Site internet du groupe</p> <p>Documents de communication à diffuser (objectifs/moyens d'intervention, ...)</p> <p>Relais locaux</p>	<p><i>L'émergence de projets demande une présence constante sur le territoire et auprès des filières. Dans le cas d'une charge de travail globale très lourde, il est important d'optimiser chaque pans de cette mission : s'appuyer sur les relais locaux pour faire remonter des projets, être connu et bien identifié, ...</i></p>
ANIMATION DU RESEAU TERRITORIAL	<p>Réunir les membres du Comité lors de visites de terrain, conférences, réunions de travail, afin de faire « vivre » le groupe en dehors de la programmation de projets autour de projets du groupe / réflexions thématiques,...</p> <p>Identifier les complémentarités possibles sur le territoire : GIZC, Leader, ... = temps de réflexion commun entre les démarches parallèles (articulation, complémentarité,...)</p>	<p>Documents de communication à diffuser (objectifs/moyens d'intervention, ...)</p> <p>Site internet du groupe</p>	<p><i>Les enjeux abordés au sein de la démarche recouvrent énormément de thématiques, concernant plusieurs niveaux d'acteurs sur le territoire. Chacune de ces démarches parallèles apporte une autre vision de ces thématiques, permettant d'enrichir la stratégie et les travaux du groupe.</i></p>

BOITE A OUTILS DU VOLET TERRITORIAL DU FEP

V. CONCLUSION

Les conclusions issues des deux évaluations réalisées à mi-parcours, en 2012, sur notre groupe FEP Cornouaille révélait certaines lacunes dans l'animation et la dynamique du groupe, mais aussi des forces réelles du territoire : attachement aux activités maritimes, cohérence du périmètre choisi, cohérence de la composition du Comité de Programmation,...

Ce type de travaux permet de prendre un recul sur la démarche, souvent difficile à avoir en cours de programmation, et est d'autant plus essentiel. Grâce à ces observations, le groupe a pu mener des réflexions en interne et modifier certains points de la stratégie et de nos moyens d'action.

a) Efficacité – Une programmation complexe mais qui a atteint ses objectifs

Le travail d'évaluation a été sur ce point déterminant, permettant au groupe de prendre conscience des points d'alerte, de ses forces et de ses perspectives à courts et moyens termes.

Comme cela avait été signalé par les évaluations de mi-parcours, les débuts de programmation du groupe FEP ont été complexes, notamment au regard des montants programmés. Sans être le point nécessairement principal de ce type de programmation, il n'en reste pas moins un des critères d'évaluation utilisés par la Commission, pouvant déboucher sur un « dégageant d'office » (déprogrammation des fonds alloués à la démarche) en cas de sous-consommation, au profit d'autres axes.

En fin de programmation, au regard de la consommation finale présentée par le groupe (*arrêtée au 31 décembre 2014*), les résultats attendus en termes de consommation ont été atteints. De plus, en analysant de manière plus fine la répartition des projets soutenus (nature des projets, partenariats, objectifs,...), nous constatons que les grands objectifs identifiés initialement ont été, si ce n'est atteints, mais a minima constamment « alimentés » par les projets soutenus au sein du groupe.

b) Pertinence – réponse aux enjeux du territoire, satisfaction des partenaires du groupe et pistes d'amélioration

Un autre critère d'évaluation analysé dans cette étude est la pertinence du programme, au vu du territoire, des besoins de ses acteurs et des filières pêche et conchyliculture.

Sur ce point, les attentes face au programme n'ont pas toutes trouvé de réponses dans le courant de la programmation. En partie dû à un manque de clarté sur les limites du programme, plusieurs projets identifiés lors de la candidature du groupe n'ont pas pu être accompagnés au sein de l'Axe 4 du FEP. En effet, certains points sur l'éligibilité des dépenses (promotion des produits de la mer/terre, ...) n'ont pu être précisés qu'après le début de la programmation.

Malgré tout, l'Axe 4 du FEP a permis au territoire de renforcer son identité maritime, sa connaissance des métiers et construire des partenariats multiples, posant de solides bases pour une future programmation ou démarche similaire.

Par ailleurs, un groupe de travail animé à mi-parcours a permis d'identifier des besoins correspondant à la stratégie mais non intégrés dans les axes d'intervention initiaux. Le groupe a alors procédé à une modification à la marge (apport d'une nouvelle fiche action) en accord avec les services de la DDTM et de l'ASP, de la DPMA sur proposition du Comité de Programmation. L'Axe 4 a cette possibilité de pouvoir adapter sa capacité d'intervention, dans le respect de la stratégie initiale, si une réflexion est menée en parallèle de l'animation de la démarche.

c) *Efficiences – des moyens collectifs mis en œuvre au service du territoire et de ses filières*

L'animation du programme était assurée par l'association Pesca, mettant à disposition de la démarche son animatrice. Les charges correspondant à l'animation du groupe étant particulièrement lourdes (*voir conclusions du Flag Lab SW animé par Farnet*) une optimisation de cette animation s'est peu à peu instituée. D'une part par le rapprochement de l'animatrice auprès d'une structure professionnelle centralisée et bien identifiée, en cours de programmation (dans les locaux du CDPMEM29), mais aussi par le renforcement de la coopération entre les démarches du territoire (essentiellement démarches de GIZC ouest Cornouaille et « Mer de Cornouaille »). C'est à l'occasion d'une rencontre à l'échelle nationale que les animateurs ont pu mener une réflexion commune sur la complémentarité de leurs démarches. Tout comme avec les travaux d'évaluation, il est primordial que les acteurs du groupe puissent se réserver des temps de réflexion et de prise de recul sur le fonctionnement global. Une évaluation tout au long de la programmation devrait être un outil utilisé et encouragé par l'ensemble des membres du groupe.

d) *Des perspectives solides et mobilisatrices*

Arrivant à présent en clôture de la programmation, les acteurs se tournent vers la prochaine programmation 2014-2020 qui se précise aujourd'hui. L'expérience autour de l'Axe 4 du FEP en Cornouaille a initié des réflexions profondes au sein des structures professionnelles de la filière pêche (CDPMEM, association Pesca, en association avec les CRC) afin d'optimiser la présence des professionnels au sein de ces démarches.

En Bretagne, le volet territorial du FEAMP (le DLAL) qui prend la suite de l'Axe 4 du FEP, est présenté comme un des axes majeurs de l'action maritime territoriale de la Région Bretagne (devenant autorité de gestion déléguée sur cette mesure). Le modèle décliné sur la Région s'appuiera sur les structures Pays, qui auront en charge la gestion des fonds Leader (volet territorial du FEADER), DLAL FEAMP, mais aussi les contrats de partenariat (Région-Pays).

Dans ce nouveau modèle, les structures professionnelles sont déterminées à tenir une place importante auprès des Pays, dans la mise en œuvre de ces stratégies de filières et de territoires. Ainsi, dans la continuité des travaux engagés dans cette programmation, l'association Pesca et le Comité des Pêches du Finistère, avec l'appui des CRC, ont souhaité mutualiser leurs moyens afin que l'animatrice de l'association puisse faire le lien entre ces démarches, animées par les Pays et les professionnels. Le projet étant d'être force de proposition pour des projets collectifs et cohérents entre les différents territoires finistériens, et de pouvoir relayer auprès des trois Pays finistériens, faisant acte de candidature pour la gestion du DLAL FEAMP, les enjeux et besoins des filières pêche et conchyliculture (*partenariat en construction*).

L'année 2015 sera donc une année charnière, devant à la fois assurer la construction d'une candidature reposant sur une concertation mobilisatrice et constitutive de la prochaine programmation, tout en faisant le lien avec la dynamique enclenchée au sein de l'Axe 4 du FEP. L'enjeu est donc d'éviter un essoufflement de la mobilisation des acteurs ressources, des territoires et des filières, malgré le retard accumulé dans la mise en œuvre du FEAMP (*dépôt du PO national prévu début avril 2015*). Il s'agit de faire perdurer l'intérêt pour les enjeux de développement du territoire et des filières, autour desquels les acteurs se sont regroupés au avec l'Axe 4 du FEP et au fil de toutes les démarches ayant précédé.

Cette période de transition est aujourd'hui le nouvel enjeu du groupe FEP Cornouaille.

VI. INDEX DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Répartition des 11 groupes FEP français.....	9
Figure 2 : Stratégie du groupe Axe 4 FEP Cornouaille.....	10
Figure 3 : Montants FEP programmés par an	15
Figure 4 : Nombre de dossiers par an	15
Figure 5 : Rythme de programmation du groupe Cornouaille	17
Figure 6 : Répartition des projets sur le territoire cornouillais	18
Figure 7 : Répartition du nombre de projets par fiche action.....	19
Figure 8 : Répartition des montants engagés par fiche action	19
Figure 10 : Nature des projets par montants.....	20
Figure 9 : Nature des projets par nombre de projets	20
Figure 11 : Diversité des porteurs de projet - de nombreux projets pour de nombreux porteurs	25
Figure 12 : Degré de partenariat avec les acteurs "filiales"	26
Figure 13 : Présence aux Comités de Programmation du groupe.....	30
Figure 14 : Partenariats et réseau du groupe FEP Cornouaille	32
Figure 15 : Extrait des recommandations du SW Flag Lab - Farnet, septembre 2014	34

VII. LEXIQUE

AOCD : Agence Ouest Cornouaille Développement

ASP : Agence de Service et de Paiement (en charge de l'instruction et du paiement des dossiers accompagnés par l'Axe 4 du FEP)

CDPMEM : Comité Départemental des Pêches et des Elevages Marins

CRC : Comité Régional Conchylicole

CRPMEM : Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins

DDTM/DML : Direction Départementale de la Terre et de la Mer / Direction Mer et Littoral

DLAL : Développement Local mené par les Acteurs Locaux

DPMA : Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (autorité de gestion pour le programme Axe 4 du FEP 2007-2013)

FARNET : réseau d'animation et d'accompagnement européen des groupes Axe 4 du FEP

FEP : Fonds Européen pour la Pêche

FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Local

FEAMP : Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche

FLAG : GALP en français – Groupe d'Action Local Pêche, désignant les territoires retenus au titre de l'Axe 4 du FEP

GIZC : Gestion Intégrée des Zones Côtières (nous faisons ici référence à la démarche menée par la Région Bretagne auprès des territoires littoraux bretons pour développer et encourager l'émergence de projets et de concertations s'inscrivant dans l'esprit de gestion intégrée)

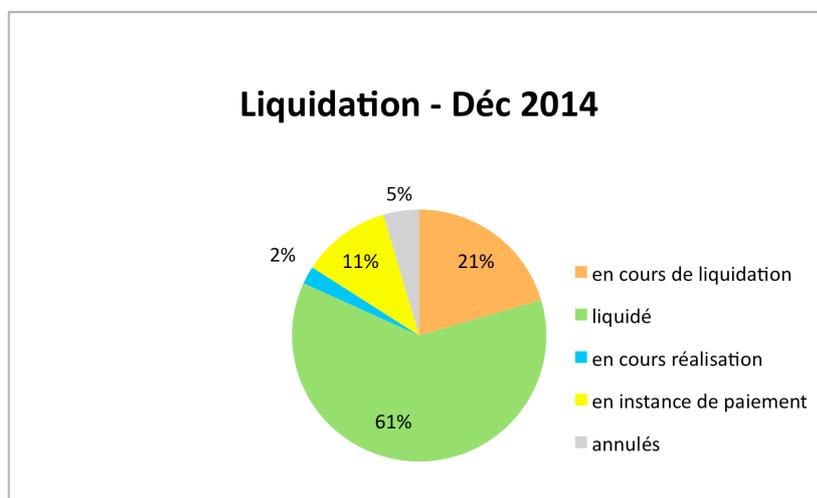
LEADER : Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale

VIII. ANNEXE

- ETAT D'AVANCEMENT DE LA LIQUIDATION DU PROGRAMME AXE 4 DU FEP CORNOUAILLE
- SYNTHÈSE DE LA MAQUETTE FINANCIÈRE DU GROUPE EN DÉCEMBRE 2014
- LISTE DES PROJETS ACCOMPAGNÉS DANS LE CADRE DE L'AXE 4 DU FEP CORNOUAILLE
- STRATÉGIE ET FICHES ACTIONS DU GROUPE CORNOUAILLE
- COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONCLUSION DU 16 DÉCEMBRE 2014

ETAT D'AVANCEMENT DE LA LIQUIDATION DU PROGRAMME AXE 4 FEP CORNOUAILLE

- DECEMBRE 2014 -



		Nombre de dossiers
projet	en cours de liquidation	9
projet	liquidé	27
projet	en cours réalisation	1
projet	en instance de paiement	5
projet	annulés	2
	total	44

MAQUETTE FINANCIERE DU GROUPE

Maquette financière - groupe FEP Cornouaille - Décembre 2014

Fiche action		Montant initial FEP	Montant initial Etat	Montant initial collectivités	Contribution publique totale initiale	Nouveau montant de la maquette FEP (juin 2014)	Nouveau montant de la maquette Etat (juin 2014)	Nouveau montant de la maquette collectivités (juin 2014)	Nouvelle contribution publique totale (juin 2014)	Montants programmés FEP (avec projets présentés en juin 2014)	Montants programmés Etat (avec projets présentés en juin 2014)	Montants actuellement payés FEP	Montants actuellement payés Etat	Montants privés
1	Construire une connaissance partagée pour une gestion concertée du littoral	50 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	100 000,00 €	33 500,00 €	13 475,00 €	23 250,00 €	70 225,00 €	33 576,44 €	12 166,17 €	19 477,42 €	4 602,58 €	0,00 €
2	Renforcer la participation des acteurs maritimes dans le développement du territoire	50 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	100 000,00 €	54 000,00 €	25 250,00 €	32 000,00 €	111 250,00 €	53 942,22 €	21 780,06 €	19 587,25 €	28 655,83 €	0,00 €
3	Développer une image positive de la pêche et de la conchyliculture	50 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	100 000,00 €	152 650,00 €	76 425,00 €	76 425,00 €	305 500,00 €	152 648,41 €	76 414,85 €	52 568,12 €	0,00 €	0,00 €
3bis	Valoriser les savoir-faire et le patrimoine humain des filières pêche et aquaculture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	64 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €	128 000,00 €	63 863,68 €	31 931,92 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4	Promouvoir, valoriser les productions locales	110 000,00 €	55 000,00 €	55 000,00 €	220 000,00 €	91 600,00 €	45 825,00 €	45 825,00 €	183 250,00 €	91 579,93 €	45 785,47 €	49 713,54 €	24 852,27 €	29 912,70 €
5	Diversifier les sources de revenu des entreprises	110 000,00 €	55 000,00 €	55 000,00 €	220 000,00 €	7 200,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	15 200,00 €	7 180,60 €	3 589,88 €	1 309,70 €	654,85 €	8 767,35 €
6	Actions de coopération	40 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	80 000,00 €	5 550,00 €	2 775,00 €	2 775,00 €	11 100,00 €	3 542,29 €	1 771,15 €	3 542,29 €	1 771,15 €	
7	Acquisition de compétences	40 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	80 000,00 €	35 000,00 €	20 000,00 €	36 450,00 €	91 450,00 €	34 985,06 €	19 140,04 €	21 008,65 €	18 026,73 €	0,00 €
8	Fonctionnement du groupe	50 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	100 000,00 €	45 500,00 €	22 750,00 €	24 500,00 €	92 750,00 €	45 475,19 €	22 737,60 €	44 552,95 €	22 216,48 €	0,00 €
	TOTAL	500 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	1 000 000,00 €	489 000,00 €	242 500,00 €	277 225,00 €	1 008 725,00 €	486 793,82 €	235 317,14 €	211 759,92 €	100 779,89 €	38 680,05 €

Suivi des projets soutenus dans la cadre de la démarche Axe 4 du FEP Cornouaille (2010-2014)

Fiche action référente	Porteur de projet	Nom du projet	Montants FEP
Fiche n°1 : Construire une connaissance partagée pour une gestion concertée du littoral	Comité Régional Conchylicole Bretagne Sud	Observatoire de l'eau à destination des professionnels de la conchyliculture	8 800,00€
	Association des coureurs de grève	Fête de la Telline 2011	4 500,00€
	PNMI	Laboratoire d'observation enfants/pêcheurs	8 000,00€
	Ile Tudy - +Pont l'Abbé et Combrit	Panneaux informatifs sur la rivièrre de Pont l'Abbé	3 000,00€
	CDPMEM29	Suivi de la population d'ormeaux au large de Concarneau	3 000,00€
	Fédération Maritime de la Baie de Douarnenez	Portail internet pour la Baie de Douarnenez	5 400,00€
Fiche n°2 : Renforcer la participation des acteurs maritimes dans le développement du territoire	CBE Ouest Cornouaille	Observatoire permanent pêche et conchyliculture	9 990,00€
	COCOPAQ	Démonstration de travaux légers - limitation pollutions aux abords des exploitations bovines	640,00€
	CDPMEM 29	Fiches métiers à destination des acteurs du territoire	16 400,00€
	CDPMEM 29	Ouverture numérique- site internet	17 300,00€
	En Liens	Hors-série « Pêche cornouaillaise »	9 880,00€
Fiche n°3 : Développer une image positive de la pêche et de la conchyliculture	Port Musée de Douarnenez	Exposition apprentis marins	3 115,00€
	Mairie du Guilvinec	Festival photo l'Homme et la mer	17 500,00€
	AOCD	Rennes a la pêche avec l'ouest Cornouaille	2 400,00€
	Association Pesca	Conférence « Reprise et transmission d'entreprises»	2 500,00€
	Lycée Maritime	Développer une image positive des métiers, 2013	17 500,00€
	Comité des fêtes de Lanriec	« Entre Terre et Mer »	7 700,00€
	Ar Mor Glaz	Etude de préfiguration pour un groupement d'employeurs à la pêche	13 200,00€
	Mairie du Guilvinec	Festival Photo « L'Homme et la Mer » 2ème édition	17 500,00€
	Mairie du Guilvinec	Festival photo "L'Homme et la Mer" 3ème édition	10 200,00€
	Lycée maritime du Guilvinec	Développer une image positive des métiers, 2013	25 300,00€
	Lycée Maritime du Guilvinec	Développer une image positive des métiers, 2014	16 000,00€
	Association valorisation métiers/emplois	Rubrique pêche et aquaculture	19 700,00€
	Fiche n°3 bis : Patrimoine et savoir-faire	Concarneau	Mémoires de marées
CCA		Restauration d'un chalutier de pêche latérale « L'Hémérica »	49 000,00€

Association Pesca - Structure porteuse de la démarche Axe 4 du FEP en Cornouaille

Suivi des projets soutenus dans la cadre de la démarche Axe 4 du FEP Cornouaille (2010-2014)

Fiche n°4 : Promouvoir et valoriser les productions locales	Haliotika	Nouvelle exposition « De la mer à l'assiette »	50 000,00€
	CCI Quimper Cornouaille	Promotion de la langoustine	5 000,00€
	PESCA	Open de Tennis de Quimper	2 000,00€
	CCI Quimper Cornouaille	Etude de restructuration de la criée de Lesconil	12 000,00€
	CCI-CDPMEM29	AG2R 2014 -Promotion pêche fraîche	20 000,00€
	CCI Quimper Cornouaille	AG2R 2012 - Promotion de la langoustine	2 700,00€
Fiche n°5 : Diversifier les sources de revenus des entreprises	Bamejyot	Etude complémentaire-concession algues et coquillages divers	900,00€
	Algolesko	Etude complémentaire-concession algues	800,00€
	Talibreizh	Expérimentation d'une polyculture intégrée	5 400,00€
Fiche n°6 : Actions de coopération	Pesca	Coopération Galice	3 500,00€
Fiche n°7 : Acquisition de compétences	Pesca	Rédaction de la candidature	6 900,00€
	Pesca	Acquisition compténces 2011	3 800,00€
	Pesca	Acquisition de compétences 2012	6 250,00€
	Pesca	Acquisition de compétences 2013	6 250,00€
	Pesca	Auto-évaluation de la démarche - 2014	11 749,00€
Fiche n°8 : Animation du groupe	Pesca	Animation 2010	9 500,00€
	Pesca	Animation 2011	11 000,00€
	Pesca	Animation 2012	12 500,00€
	Pesca	Animation 2013	12 500,00€
Total	22 porteurs de projets	44	486 274,00€
		Montant global des projets	1 071 350,00€

- 44 PROJETS SOUTENUS
- 22 PORTEURS DE PROJETS
- 486 274 € DE FONDS FEP ATTRIBUÉS
- 1 071 350 € DE PROJETS

Association Pesca - Structure porteuse de la démarche Axe 4 du FEP en Cornouaille

RECAPITULATIF DES DIFFERENTS COMITES DE PROGRAMMATION DU GROUPE FEP CORNOUAILLE

DATE	ORDRE DU JOUR	NOMBRE DE PRESENTS	QUORUM	PROJETS PRESENTES AU VOTE	PROJETS AJOURNES	PROJETS REFUSES	PROJETS PRESENTES EN OPPORTUNITE	REMARQUES
06-07-10	Vote de la composition et présidence du Comité	23	Atteint (12 votants)	2	0	0	3 (pistes de projets)	Vote des premiers projets pour assurer l'animation et prendre en charge le financement de la rédaction de la candidature
	Adoption du règlement intérieur							
	Présentation des demandes de financement							
	Mise en place d'atelier thématiques							
01-10-10	Parcours d'un dossier	22	Atteint (15 votants)	0	0	0	0	Echanges sur la vie du groupe FEP
	Animation de la démarche							
	Pistes de coopération							
	Mise en réseau des groupes FEP							
17-03-11	Examen de 5 projets	19	Atteint (14 votants)	5	0	0	0	
	Demande de modification composition du Comité							
	Modification des plafonds des dépenses							
	Présentation projet de coopération							
12-07-11	Actualités du groupe	20	Atteint (10 votants)	6	1	1	0	
	Examen de 5 demandes							
	Modification du Comité de Programmation							
	Présentation de l'avancement du projet de coopération							
13-12-11	Actualité du groupe	14	Non atteint (6 votants – consultation écrite du 16-12-2011)	2	0	0	1	
	Point d'étape et actualités du groupe							
	Examen de 2 demandes d'aides							
	Modification d'un plan de financement							
24-04-12	Présentation d'un projet en opportunité	21	Atteint (13 votants)	5	1	0	4	Modification des quatre CLPMEM pour un Comité Départemental Intégration de l'association des ligneurs de Bretagne
	Evolution de la composition du Comité							
	Examen de 5 demandes d'aides							
	Présentation de quatre projets présentés en opportunité							
04-07-12	Questions diverses	12	Non atteint (7 votants - consultation écrite du 17-07-2012)	3	0	0	0	Fiche n°3 déplafonnée Projets validés en consultation écrite
	Actualités du groupe							
	Proposition de modification de la maquette financière du groupe							

Consultation 26-10-12	Consultation pour un projet présenté en opportunité			1	0	0	0	
19-12-12	Actualités du groupe	14	Non atteint (8 votants – consultation 09- 01-2013)	2	0	0	3	
	Examen de 2 demandes d'aides							
	Point sur les dossiers programmés							
	Présentation de la démarche GIZC ouest Cornouaille							
	Présentation de 3 projets en opportunité							
22-03-13	Actualités du groupe	13	Non atteint (8 votants – consultation 28- 03-2013)	6	0	0	6	Modification de la maquette financière Réflexion pour développer des projets sur la fiche action 5 et 6
	Examen de 6 demandes							
	Evolution de la maquette financière							
	Validation du RAE 2012							
	Présentation de projets en opportunité							
28-10-13	Actualités du groupe	16	Atteint (10 votants)	5	0	0	3	Création fiche action et modification maquette
	Création d'une fiche action (n°3bis)							
	Examen de 5 demande d'aides							
	Echanges sur les projets à venir							
	Modification de la maquette financière							
16-12-13	Echanges en présence de M. Alain Cadec	21	Non atteint (8 votants – consultation 17/12/2013)	7	0	1	2	Modification de la maquette financière
	Présentation et vote de 7 projets							
	Modification maquette financière							
	Présentation de projets en opportunité							
19-03-14	Point d'actualité	15	Non atteint (6 votants consultation 04- 04-2014)	3	/	/	1	Modification de la maquette financière pour acter un reversement d'une partie de la maquette Cornouaille aux groupes FEP France ayant fait une demande d'augmentation de leur maquette. Positionnement engagé du groupe Cornouaille pour se porter candidat à l'accueil des 5è Rencontres Nationales de l'Axe 4 du FEP
	Examen de 3 demandes + 1 opportunité							
	Modification d'un plan de financement							
	Modification maquette financière							
	Validation RAE 2013							
Consultation 16-06-14	Vote d'un projet	-	-	1	/	/	1	Validation par consultation écrite du dernier projet du groupe, construit par la GIZC ouest Cornouaille (concertation, groupe de travail, validation du projet par des partenaires du groupe FEP) Modification du Comité de Programmation pour acter des évolutions de représentations liées aux élections municipales (mars 2014)
	Modification du plan de financement							
	Evolution du Comité de Programmation							
	Modification de la maquette financière							

STRATEGIE ET FICHES-ACTIONS DU GROUPE FEP CORNOUAILLE

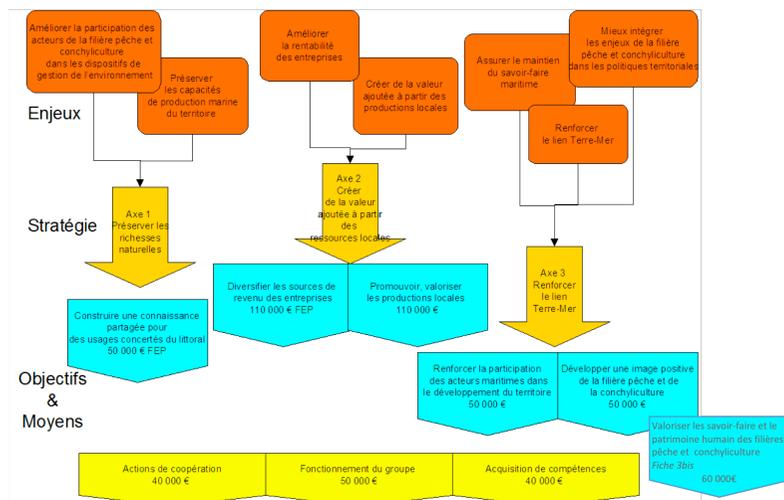
Fond Européen pour la Pêche
Axe 4
Groupe FEP Cornouaille



Plan de développement du groupe FEP Cornouaille

A Présentation globale et synthétique du plan de développement

(Montants de la maquette initiale)



Plan de développement du groupe FEP Cornouaille

Cette représentation du plan de développement du groupe FEP Cornouaille reprend les éléments d'enjeux pour lesquels la stratégie du groupe souhaite apporter des solutions à l'échelle du territoire. Elle présente les trois axes stratégiques : préserver les richesses naturelles, créer de la valeur ajoutée à partir des ressources locales et renforcer le lien Terre-Mer ainsi que les 5 objectifs à partir desquels les fiches-actions ont été rédigées.

Fond Européen pour la Pêche
Axe 4
Groupe FEP Cornouaille



B Présentation des fiches actions

Fiche action 1	Construire une connaissance partagée pour une gestion concertée du littoral	P 3
Fiche action 2	Renforcer la participation des acteurs maritimes dans le développement du territoire	P 5
Fiche action 3	Développer une image positive de la pêche et de la conchyliculture	P 7
Fiche action 3bis	Valoriser les savoir-faire et le patrimoine humain des filières pêche et conchyliculture	P 9
Fiche action 4	Promouvoir, valoriser les productions locales	P 11
Fiche action 5	Diversifier les sources de revenu des entreprises	P 13
Fiche action 6	Actions de coopération	P 15
Fiche action 7	Acquisition de compétences	P 16
Fiche action 8	Fonctionnement du groupe	P 17



FICHE ACTION 1	Article FEP 44 1. f)
Construire une connaissance partagée pour une gestion concertée du littoral	
<p><small>Intitulé de l'article 44 - Mesures Régionales :</small> <small>Un soutien au développement durable des zones de pêche peut être accordé pour :</small></p> <p>... 3. 6. la protection de l'environnement des zones de pêche afin d'en préserver l'attractivité, ainsi que la rénovation et le développement des basses et des villages côtiers menant des activités de pêche, et la protection et la valorisation du patrimoine naturel et architectural.</p>	
<p>Description synthétique : Pour préserver la qualité et la richesse de l'environnement littoral (estran, fluvial et marin) et lutter contre les dégradations des milieux, il apparaît nécessaire que les différents usagers du littoral se rencontrent, échangent leurs connaissances du littoral pour construire une connaissance commune de l'environnement et élaborer des outils de prévention des risques de dégradation ou de protection des milieux, des espèces.</p>	
<p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer les connaissances du littoral cornouaillais, entre autre des zones d'intérêt halieutiques (nursérie, nourricerie, frayère, zone de captage...). - Créer un espace commun de concertation, de construction de connaissances, d'échanges d'expérience ouvert aux différents usagers du littoral, - Favoriser la création par les usagers d'outils de préservation de l'environnement marin et de gestion des ressources et de l'espace. 	
<p>Effets attendus sur la zone :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Meilleure connaissance du territoire littoral, des ressources marines, des activités humaines (pêche, conchyliculture, algoculture, pêche plaisance, nautisme,...). - Meilleure communication, concertation entre les usagers du littoral, - Amélioration de la qualité et de la richesse des milieux, des ressources. 	
<p>Types d'actions possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer les connaissances du littoral cornouaillais, entre autre les zones d'intérêt halieutiques (nursérie, nourricerie, frayère, zone de captage...): <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'outils d'observation des milieux et des espèces, - Mise en place de formation à l'observation des milieux, des espèces et des impacts des activités humaines sur le littoral, - Etude des zones d'intérêt halieutique (localisation des frayères, nurseries, nourriceries, grossissement de coquillages...) et des moyens de les préserver. - Créer un espace commun de concertation, de construction de connaissances, d'échanges d'expérience ouvert aux différents usagers du littoral : <ul style="list-style-type: none"> - Création, diffusion d'outils de communication sur la préservation des zones d'intérêt halieutique (pêche et conchyliculture), sur l'impact des activités humaines sur le milieu marin, les bonnes pratiques concernant les usagers du littoral (pêche, plaisance, pêche à pied, touristes,...). - Action de concertation entre usagers de la bande côtière pour la mise en place de bonnes pratiques en mer et sur le littoral. - Favoriser la création d'outils de préservation de l'environnement marin par les usagers du littoral : <ul style="list-style-type: none"> - Expérimentation d'engins et/ou de pratiques de pêche plus sélectifs ou entraînant moins de rejets ou ayant moins d'impact sur le milieu, - Mise en place de bonnes pratiques en mer et sur le littoral. 	



FICHE ACTION 1 (suite)	Article FEP 44 1. f)										
Construire une connaissance partagée pour une gestion concertée du littoral											
<p>Bénéficiaires potentiels visés Structure professionnelle, association, structure de formation, organisme scientifique, structure porteuse du groupe FEP...</p>											
<p>Nature des dépenses éligibles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Investissements immatériels - Investissements matériels - Frais de personnel - Frais de déplacements (transport, hébergement, repas) - Prestation de services - ... 											
<p>Modalités d'intervention Le taux de FEP peut varier de 20% à 50 % de la dépense publique totale. L'intensité de l'aide publique peut atteindre 100 % du financement du projet.</p>											
<p>Financement FEP prévu</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Type d'intervention</th> <th>Montant de FEP</th> <th>Taux d'intervention FEP</th> <th>Contribution publique totale</th> <th>Contributions privées</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Action collective</td> <td>33 500 €</td> <td>47,7 %</td> <td>70 225,00 €</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>		Type d'intervention	Montant de FEP	Taux d'intervention FEP	Contribution publique totale	Contributions privées	Action collective	33 500 €	47,7 %	70 225,00 €	0
Type d'intervention	Montant de FEP	Taux d'intervention FEP	Contribution publique totale	Contributions privées							
Action collective	33 500 €	47,7 %	70 225,00 €	0							
<p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rencontre entre usagers du milieu marin et échange des connaissances - Engins ou pratiques plus sélectifs, réduisant les rejets, les impacts sur les milieux - Outils de prévention des risques de dégradation ou de protection des milieux, des espèces 											



Fiche-action 2 Article 44 1. a)
Renforcer la participation des acteurs maritimes dans le développement du territoire

Extrait de l'article 44 - Mesures d'aides :
Un soutien au développement durable des zones de pêche peut être accordé pour :

1. a) le renforcement de la compétitivité des zones de pêche.

Description synthétique :

Les activités de la filière pêche et de la conchyliculture participent depuis fort longtemps à la richesse économique et culturelle du territoire. Ces secteurs font face actuellement à des difficultés liées au contexte mondial et au développement de nouveaux usages sur le littoral. Pour maintenir ces activités emblématiques de la Cornouaille, il est vital que le territoire leur apporte les moyens de se développer : qualité de l'eau, environnement préservé, espace foncier, réseau routier, service aux entreprises,... Pour ce faire, la filière pêche et la conchyliculture ont à faire connaître leurs enjeux économiques, sociaux et environnementaux et mieux intégrer leurs besoins dans les dispositifs de développement local (politiques territoriales et gestion de l'environnement).

Objectifs opérationnels :

- Améliorer la participation des acteurs de la filière pêche et de la conchyliculture aux dispositifs de développement local et de préservation du milieu,
- Mieux intégrer les enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la filière pêche et de la conchyliculture dans les politiques territoriales (Contrat de pays, SCOT, GIZC, ...) et les dispositifs de gestion de l'environnement (Natura 2000, SAGE, Contrat de baie,...).

Effets attendus sur le territoire :

- Meilleure connaissance de l'environnement littoral, des activités humaines sur le littoral et de leurs impacts sur l'environnement,
- Plus forte implication des professionnels de la filière pêche et de la conchyliculture dans les dispositifs de gestion de l'environnement (Natura 2000, SAGE, Contrat de baie,...) et de développement territorial (Contrat de pays, SCOT, GIZC, ...).
- Appropriation par les acteurs de la filière pêche et de la conchyliculture des outils de développement local.

Type d'actions possibles :

- Mieux intégrer les enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la filière pêche et de la conchyliculture dans les politiques territoriales et les dispositifs de gestion de l'environnement (Natura 2000, SAGE, Contrat de baie,...) :
 - Démarche prospective sur la place des activités halieutiques sur le territoire à l'échelle de 10, 20, 30 ans, mise en place de scénarii en fonction des orientations prises par les politiques territoriales, nationales et européennes,
 - Action de concertation entre acteurs du littoral et acteurs terrestres sur les thèmes de gestion de l'environnement et de développement local (qualité des eaux, gestion des usages de l'eau et du littoral, activités économiques en difficulté).
- Améliorer la participation des acteurs de la filière pêche et de la conchyliculture aux dispositifs de développement local et de préservation du milieu :
 - Formation des professionnels de la filière pêche et conchyliculture aux outils de développement local et à la définition de leurs enjeux,
 - Création, diffusion d'outils de communication sur le fonctionnement et les objectifs des outils de gestion de l'environnement et les politiques territoriales.



Fiche-action 2 (suite) Article 44 1. a)
Renforcer la participation des acteurs maritimes dans le développement du territoire

Bénéficiaires potentiels visés

Structure professionnelle, association, collectivité, structure porteuse du groupe FEP ...

Nature des dépenses éligibles

- Investissements immatériels
- Investissements matériels
- Frais de personnel
- Frais de déplacement (transport, hébergement, repas)
- Prestation de service
- ...

Modalités d'intervention

Le taux de FEP peut varier de 20% à 50 % de la dépense publique totale.
L'intensité de l'aide publique peut atteindre 100 % du financement du projet.

Financement FEP prévu

Type d'intervention	Montant de FEP	Taux d'intervention FEP	Contribution publique totale	Contributions privées
Action collective	54 000 €	48,50 %	111 250 €	0

Indicateurs de suivi

- Intégration des enjeux de la filière pêche et de la conchyliculture dans les dispositifs de développement local,
- Nombre de travaux réunissant acteurs maritimes et acteurs du territoire,
- Appropriation par les acteurs de la filière pêche et de la conchyliculture des outils de développement local.



Fiche-action 3

Articles 44 1. a) e) et 44 2.

Développer une image positive de la pêche et de la conchyliculture

Contenu de l'article 44 - Mesures éligibles :

Un soutien au développement durable des zones de pêche peut être accordé pour :

- L'ajout ou le renforcement de la compétitivité des zones de pêche ;
- L'ajout ou le renforcement des infrastructures liées à la pêche et au tourisme, ainsi qu'aux services qui bénéficient aux parties concernées vivant de la pêche.

- L'ajout ou le renforcement des infrastructures liées à la pêche et au tourisme, ainsi qu'aux services qui bénéficient aux parties concernées vivant de la pêche.

Description synthétique :

Les difficultés que traversent la filière pêche et la conchyliculture contribuent à donner une image peu attractive de ces secteurs et ne favorisent pas l'arrivée de jeunes actifs et la transmission des entreprises. Pour répondre aux besoins de main d'œuvre qualifiée et assurer la reprise des entreprises, il est important de développer une image positive de ces activités pour améliorer l'attractivité de ces métiers et de favoriser le renouvellement des générations.

Objectifs opérationnels :

- Développer une image attractive des secteurs de la pêche et de la conchyliculture,
- Promouvoir les métiers des filières pêche et conchyliculture,
- Accompagner la création/reprise d'entreprises des filières pêche et conchyliculture.

Effets attendus sur le territoire :

- Meilleure connaissance des métiers de la filière pêche et de la conchyliculture, des opportunités d'emploi et de carrière,
- Amélioration de l'image du secteur maritime,
- Augmentation du nombre de personnes formées dans les métiers de la filière pêche et conchyliculture,
- Maintien des activités sur le littoral grâce à l'installation et la transmission des entreprises de la filière pêche et de la conchyliculture,
- Appropriation de l'identité maritime de la part des acteurs terrestres.

Type d'actions possibles :

- **Promouvoir les métiers des filières pêche et la conchyliculture :**
 - Création, diffusion d'outils de communication sur les métiers de la filière pêche et conchyliculture,
 - Actions de promotion des métiers de la filière pêche, de la conchyliculture auprès des scolaires, des adultes en recherche d'emploi ou de formation, du grand public.
- **Accompagner la création/reprise d'entreprises :**
 - Information, accompagnement à l'installation et à la transmission des entreprises de la filière pêche et de la conchyliculture,
 - Mise en réseau des acteurs maritimes et terrestres intervenant dans la création d'entreprise pour faciliter l'accès à l'information et l'accompagnement des candidats à l'installation.
- **Développer une image attractive des secteurs de la pêche et de la conchyliculture :**
 - Action de promotion des activités de la filière pêche et de la conchyliculture auprès du grand public (aspects économiques, sociaux, environnementaux, ...),
 - Action de promotion de la culture maritime issue des activités de la filière pêche et de la conchyliculture sur le territoire.

Annexe à la convention DPMA ASP PESCA - plan de développement et fiches actions
Suite à la consultation écrite de juin 2014



Fiche-action 3 (suite)

Articles 44 1. a) e) et 44 2.

Développer une image positive de la pêche et de la conchyliculture

Bénéficiaires potentiels visés

Structure professionnelle, association, structure de formation, collectivité, structure porteuse ...

Nature des dépenses éligibles

- Investissements immatériels
- Investissements matériels
- Frais de déplacement (transport, hébergement, repas)
- Frais de personnel
- Prestation de services
- ...

Modalités d'intervention

Le taux de FEP peut varier de 20% à 50 % de la dépense publique totale.
L'intensité de l'aide publique peut atteindre 100 % du financement du projet.

Financement FEP prévu

Type d'intervention	Montant de FEP	Taux FEP d'intervention	Contribution publique totale	Contribution privée
Action collective	152 650 €	50 %	305 500 €	0

Indicateurs de suivi

- Amélioration de la connaissance des formations maritimes et du secteur de l'emploi de la filière pêche et de la conchyliculture,
- Nombre de personnes formées dans les métiers de la filière pêche et conchyliculture,
- Amélioration de l'image de la filière pêche et conchyliculture sur le territoire.

Annexe à la convention DPMA ASP PESCA - plan de développement et fiches actions
Suite à la consultation écrite de juin 2014



Fiche-action 3bis Article 44.1. a) e)

Valoriser les savoir-faire et patrimoine humain des filières pêche et conchyliculture

Extrait de l'article 44 - Mesures d'aides :
Les aides au développement durable des zones de pêche peuvent être accordées pour :
1. a) le renforcement de la compétitivité des zones de pêche
1. e) soutien aux petites infrastructures liées à la pêche et au tourisme, ainsi qu'aux services qui bénéficient aux petites communautés vivant de la pêche

Description synthétique :
Face à une crise économique et un manque réel de visibilité, les activités économiques d'un territoire peuvent connaître de rapides évolutions et adaptations. Les filières pêche et conchyliculture se trouvent devant des choix structurels lourds les poussant à la diversification et à l'adaptation de leur fonctionnement (délocalisation, évolution des techniques, des marchés,...). Dans ce contexte, il apparaît important de valoriser les racines de ces activités, leur ancrage historique et fort sur le territoire. En valorisant les savoir-faire et le patrimoine technique et humain, c'est l'ensemble de ces filières que le territoire soutient. Cette action vise aussi bien le grand public, renforçant l'identité maritime et le lien de la terre à la mer, que les acteurs économiques, mettant ainsi en avant l'ancrage territorial fort et historique de ces activités.

Objectifs opérationnels :
Renforcer le lien entre le territoire et son patrimoine maritime, humain et technique
Valoriser les savoir-faire du territoire et son patrimoine maritime, à destination touristique et économique
Transmettre les savoir-faire des filières pêche et conchyliculture
Mettre en perspective les évolutions techniques et sociales de ces filières

Effets attendus sur le territoire :
Valoriser le lien entre le territoire et ses activités primaires maritimes
Meilleure identification du territoire cornouaillais comme territoire de pêche historique
Placer le territoire cornouaillais comme territoire de savoir-faire unique, fort d'un patrimoine technique et humain fort, liées aux filières pêche et conchyliculture.
Renforcer l'attrait touristique et économique du territoire, autour de son patrimoine maritime et de ses savoir-faire historiques.

Type d'actions possibles :
Promouvoir les témoignages directs de ce patrimoine humain :
Réalisation d'expositions, de circuits de découverte sur le territoire,...
Restauration de navires (non destinés à une activité de pêche dans un cadre professionnel), d'outils de travail, ayant un caractère exceptionnel et historique pour le territoire, destinés à la valorisation des savoir-faire et des évolutions des métiers (dans le cadre d'une muséographie cohérente avec l'offre déjà présente sur le territoire).
Réalisation de supports audio-visuels autour de la préservation des savoir-faire propres au territoire et aux techniques de pêche,...
Communication autour des savoir-faire et techniques du territoire de Cornouaille :
Campagne de promotion et de communication autour des savoir-faire des filières pêche et conchyliculture (organisation d'événementielle), de documents de communication)
Mise en réseau de professionnels, d'acteurs culturels permettant de transmettre et de faire connaître le « patrimoine humain » véhiculé par les activités maritimes du territoire.

Rappel des critères d'éligibilités des dépenses :
Les projets de communication et de promotion des produits locaux doivent respecter les règles communautaires de mise en concurrence.
Les dépenses éligibles liées au projet devront être réalisées dans le respect du calendrier de l'actuelle programmation (toutes les factures se rapportant au projet doivent être acquittées avant le 1er septembre 2014)

Bénéficiaires potentiels visés
Structure professionnelle, association, collectivité, structure porteuse du groupe FEP ...



Rappel des critères d'éligibilités des dépenses :
Les projets de communication et de promotion des produits locaux doivent respecter les règles communautaires de mise en concurrence.
Les dépenses éligibles liées au projet devront être réalisées dans le respect du calendrier de l'actuelle programmation (toutes les factures se rapportant au projet doivent être acquittées avant le 1er septembre 2014)

Bénéficiaires potentiels visés
Structure professionnelle, association, collectivité, structure porteuse du groupe FEP ...

Nature des dépenses éligibles	
<ul style="list-style-type: none"> Investissements immatériels Investissements matériels Frais de personnel 	<ul style="list-style-type: none"> Frais de déplacement (transport, hébergement, repas) Prestation de services ...

Modalités d'intervention
Le taux de FEP peut varier de 20% à 30 % de la dépense publique totale.
L'intensité de l'aide publique peut atteindre 100 % du financement du projet.

Financement FEP prévu

Type d'intervention	Montant de FEP	Taux d'intervention FEP	Contribution publique totale	Contributions privées
Action collective	64 000€	30 %	128 000€	0

Indicateurs de suivi

- Présence d'illustrations du patrimoine humain maritime dans la communication du territoire
- Implication des entreprises et des professionnels des filières dans les événements touristiques et de promotion du territoire
- Meilleure connaissance des activités maritimes, de leur histoire
- Transmission des savoir-faire



Fiche-action 4 Article 44 1.b) c) d)

Promouvoir, valoriser les productions locales

Extrait de l'article 44 - Mesures éligibles :
Un soutien au développement durable des zones de pêche peut être accordé pour :
E. 1.b) la reconnaissance et la valorisation des activités économiques, notamment par la promotion de l'écotourisme, pour autant que ces activités n'entraînent pas d'augmentation de l'effort de pêche ;
Et, 1.c) la diversification des activités par la promotion d'emplois multiples pour les pêcheurs, en outre des emplois complémentaires en dehors du secteur de la pêche ;
1.d) la valorisation des produits de la pêche.

Description synthétique :

Les entreprises locales de la filière pêche et de la conchyliculture commercialisent leurs produits sur les marchés français et européens. Leurs produits subissent la concurrence de produits d'origine variée sans bénéficier aujourd'hui d'une identification d'origine qui pourraient leur permettre de se démarquer.

Et pourtant, les consommateurs sont en attente d'information sur l'origine des produits, pour une plus grande traçabilité. Une plus grande proximité entre producteurs et consommateurs est aussi souhaitée par les consommateurs.

Pour répondre à ces attentes, les produits commercialisés sur le territoire pourraient bénéficier d'une valorisation pour leur caractère local et rassurer le consommateur quant à la provenance des produits.

Le développement de nouveaux modes de commercialisation reposant sur la proximité géographique ou la proximité producteurs consommateurs peut également profiter aux entreprises de la filière pêche et au territoire qui verra son identité maritime renforcée. Des associations entre produits de la mer et produits du terroir sont aussi envisagés.

Objectifs opérationnels :

- Promouvoir la provenance locale des produits et l'identité du territoire,
- Rechercher de nouveaux débouchés pour les productions locales,
- Développer des modes de commercialisation réduisant le nombre d'intermédiaires et/ou favorisant la proximité géographique.

Effets attendus sur le territoire :

- Augmentation de la consommation des productions locales issues de la pêche et de la conchyliculture,
- Meilleure visibilité des productions locales sur le territoire,
- Diversification de l'offre en produits de la mer et des modes de commercialisation.

Type d'actions possibles :

- Promouvoir la provenance locale des produits et l'identité du territoire :
 - Création d'outils de communication sur les produits de la mer locaux,
 - Actions de promotion des produits de la mer issus de la pêche et de la conchyliculture locales,
 - Actions de promotion associant produits du terroir et produits maritimes,
 - Mise en place d'une information sur l'origine locale des productions.
- Rechercher de nouveaux débouchés pour les productions locales :
 - Étude de marché pour de nouveaux produits de la mer locaux.
- Développer des modes de commercialisation réduisant le nombre d'intermédiaires et/ou favorisant la proximité géographique :
 - Étude sur l'offre et la demande des produits de la mer en Cornouaille, des possibilités de mettre en place des circuits courts et circuits de proximité,
 - Concertation entre acteurs au sein des filières pêche et conchyliculture sur la mise en place de nouveaux circuits de commercialisation,
 - Recherche de partenariat entre producteurs primaires maritimes et terrestres pour la commercialisation des produits.



Fiche-action 4 (suite) Article 44 1.b) c) d)

Promouvoir, valoriser les productions locales

Bénéficiaires potentiels visés

Structure professionnelle, association, entreprise, structure porteuse du groupe FEP, ...

Nature des dépenses éligibles

- Investissements immatériels
- Investissements matériels
- Frais de personnel
- Frais de déplacement (transport, hébergement, repas)
- Prestations de services
- ...

Modalités d'intervention

Le taux de FEP peut varier de 20% à 50 % de la dépense publique totale.
L'intensité de l'aide publique peut atteindre 60 % du financement du projet pour une action individuelle et 100 % du financement du projet pour une action collective.

Financement FEP prévu

Type d'intervention	Montant de FEP	Taux d'intervention FEP	Contribution publique totale	Contributions privées
Action collective et action individuelle	91 600 €	50 %	183 250 €	80 000 €

Indicateurs de suivi

- Meilleure visibilité des produits de la mer locaux sur le territoire,
- Diversification des modes de commercialisation,
- Association produits de la mer, produits du terroir.



Fiche-action 5	Article 44.1 b) c) d)
Diversifier les sources de revenu des entreprises	
<p>Texte de l'article 44 - Mesures éligibles : Un soutien au développement durable des zones de pêche peut être accordé pour : 1.4) la reconnaissance et la réorientation des activités économiques, notamment par la promotion de l'écotourisme, pour autant que ces activités n'entraînent pas d'augmentation de l'effort de pêche ; 1.5) la diversification des activités par la promotion d'emplois multiples pour les pêcheurs, en créant des emplois complémentaires en dehors du secteur de la pêche ; 1.6) la valorisation des produits de la pêche.</p>	
<p>Description synthétique : La diversification des activités est un moyen de maintenir ou d'augmenter les sources de revenu des entreprises de la filière pêche et de la conchyliculture. Suivant les situations, les entreprises peuvent utiliser la diversification pour répondre à une baisse des revenus de l'activité principale ou occuper une période creuse de l'année, ou de fermeture de zone, de pêche. C'est aussi un moyen de créer du lien avec le territoire à travers les partenariats avec des entreprises hors secteur maritime et des contacts avec la population permanente ou estivale.</p>	
<p>Objectifs opérationnels : Développer les activités de diversification, Développer des partenariats interprofessionnels (pêcheurs-conchyliculteurs, professionnels-scientifiques,...).</p>	
<p>Effets attendus sur le territoire : Contribuer à la sécurisation de la rentabilité des entreprises, Meilleure capacité des entreprises à supporter les fluctuations des volumes produits ou des cours du marché, développement de nouvelles compétences, Meilleure intégration des entreprises de la filière pêche et de la conchyliculture dans l'économie locale, Valorisation de l'image des activités primaires du littoral sur l'environnement, l'économie, la culture maritime du territoire.</p>	
<p>Type d'actions possibles : Développer les activités de diversification : - Réalisation d'études de marché, études techniques, développement de nouveaux produits, - Actions d'information des entreprises sur les possibilités de diversification des activités de production⁽¹⁾ (cultures d'algues par exemple), la transformation, la commercialisation, l'ouverture vers le tourisme ou d'autres activités de service en lien avec les usages du littoral (collecte déchets, nautisme, éolien, scientifique, formation, ...), - Accompagnement des entreprises vers la diversification. Développer des partenariats interprofessionnels (pêcheurs-conchyliculteurs, producteurs-restaurateurs, professionnels-scientifiques,...) : - Création d'espaces d'échanges d'expériences, de projets de diversification entre professionnels : pêcheurs, agriculteurs, conchyliculteurs, restaurateurs, acteurs du tourisme... 1. Création d'outils de communication pour promouvoir la diversification, information sur les diversifications mises en place sur le territoire.</p>	
<p>⁽¹⁾ sans augmentation de l'effort de pêche</p>	



Fiche-action 5 (suite)	Article 44.1 b) c) d)										
Diversifier les sources de revenu des entreprises											
Bénéficiaires potentiels visés Structure professionnelle, association, entreprise, structure porteuse du groupe FEP, ...											
<p>Nature des dépenses éligibles</p> <table border="0"> <tr> <td>- Investissements immatériels</td> <td>- Frais de déplacement (transport, hébergement, repas)</td> </tr> <tr> <td>- Investissements matériels</td> <td>- Prestation de services</td> </tr> <tr> <td>- Frais de personnel</td> <td>- ...</td> </tr> </table>		- Investissements immatériels	- Frais de déplacement (transport, hébergement, repas)	- Investissements matériels	- Prestation de services	- Frais de personnel	- ...				
- Investissements immatériels	- Frais de déplacement (transport, hébergement, repas)										
- Investissements matériels	- Prestation de services										
- Frais de personnel	- ...										
<p>Modalités d'intervention Le taux de FEP peut varier de 20% à 50 % de la dépense publique totale. L'intensité de l'aide publique peut atteindre 60 % du financement du projet pour une action individuelle et 100 % du financement du projet pour une action collective.</p>											
Financement FEP prévu											
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Type d'intervention</th> <th>Montant de FEP</th> <th>Taux d'intervention FEP</th> <th>Contribution publique totale</th> <th>Contributions privées</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Action collective et action individuelle</td> <td>7 200 €</td> <td>47 %</td> <td>15 200 €</td> <td>13 600 €</td> </tr> </tbody> </table>		Type d'intervention	Montant de FEP	Taux d'intervention FEP	Contribution publique totale	Contributions privées	Action collective et action individuelle	7 200 €	47 %	15 200 €	13 600 €
Type d'intervention	Montant de FEP	Taux d'intervention FEP	Contribution publique totale	Contributions privées							
Action collective et action individuelle	7 200 €	47 %	15 200 €	13 600 €							
<p>Indicateurs de suivi Ouverture des entreprises de la filière pêche et conchylicole à la diversification, Nombre d'actions de diversification, Partenariat entre acteurs maritimes, Partenariat acteurs maritimes/acteurs terrestres.</p>											



Fiche-action 6		Article 44 1. h)											
Actions de coopération													
<p>Texte de l'article 44 - Mesures éligibles : 2.4) la promotion de la coopération inter-régionale entre les groupes de pêche, principalement par la mise en réseau et la diffusion des meilleures pratiques.</p>													
<p>Description synthétique : Soutenir les actions de coopération inter-régionale et transnationale entre les groupes FEP, principalement pour la mise en réseau et la diffusion de bonnes pratiques. Coopérations envisagées avec le groupe de Bayonne Sud Landes et le groupe du Pays d'Auray dans des projets de valorisation des produits entre autre...</p>													
<p>Effets attendus sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les dynamiques locales et les prolonger aux niveaux national et européen à travers un réseau européen de professionnels du littoral et d'acteurs territoriaux sensibilisés au développement local et aux enjeux des économies littorales, - Meilleure connaissance de l'intérêt d'un programme de développement local sur un territoire (retombées économiques, sociales, environnementales, dynamique territoriale). 													
<p>Types d'actions possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mission d'étude sur une problématique commune entre groupes FEP, - Echange de bonnes pratiques avec d'autres groupes FEP, - Mise en place d'opérations communes avec d'autres groupes FEP. 													
<p>Bénéficiaires potentiels visés Structure professionnelle, association, collectivité, structure porteuse du groupe FEP, ...</p>													
<p>Nature des dépenses éligibles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Investissements immatériels - Investissements matériels - Frais de personnel - Frais de déplacement (transport, hébergement, repas) - Prestations de services - ... 													
<p>Modalités d'intervention Le taux de FEP peut varier de 20% à 50 % de la dépense publique totale. L'intensité de l'aide publique peut atteindre 100 % du financement du projet.</p>													
<p>Financement FEP prévu</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Type d'intervention</th> <th>Montant de FEP</th> <th>Taux d'intervention FEP</th> <th>Contribution publique totale</th> <th>Contribution privée</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Action collective</td> <td>5 550 €</td> <td>50 %</td> <td>11 100 €</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>				Type d'intervention	Montant de FEP	Taux d'intervention FEP	Contribution publique totale	Contribution privée	Action collective	5 550 €	50 %	11 100 €	0
Type d'intervention	Montant de FEP	Taux d'intervention FEP	Contribution publique totale	Contribution privée									
Action collective	5 550 €	50 %	11 100 €	0									
<p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions de coopération, - Nombres de rencontres avec des groupes, - Nombres d'acteurs du territoire mobilisés. 													



Fiche-action 7		Article 44 1. i)											
Acquisition de compétences													
<p>Texte de l'article 44 - Mesures éligibles : 2.4) l'acquisition de compétences et la facilitation de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie de développement local.</p>													
<p>Description synthétique : Soutenir les actions de la structure porteuse concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la préparation de la candidature du groupe à l'appel à projet, - l'acquisition de compétences et la facilitation de l'élaboration et de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la stratégie, - la formation du personnel impliqué dans la gestion du groupe pour la préparation, la mise en œuvre de la stratégie et la gestion du groupe, - la formation du partenariat, l'acquisition de compétences pour les membres comité de programmation concernant le fonctionnement du groupe et l'animation de la stratégie, - actions de promotion, de communication auprès du grand public et des acteurs concernés par la stratégie. 													
<p>Effets attendus sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Meilleure connaissance du groupe FEP de Cornouaille, de son fonctionnement, de la stratégie, de sa mise en œuvre et des effets attendus pour le territoire, - Meilleure formation du personnel impliqué dans la gestion du groupe pour la préparation, la mise en œuvre de la stratégie et la gestion du groupe, - Meilleure connaissance des modalités de mise en œuvre et de financement des projets par les promoteurs dans le cadre de la stratégie de développement locale, - Meilleure connaissance des effets de la stratégie grâce à son suivi et son évaluation, - Amélioration des compétences du comité de programmation dans la gestion du programme et la mise en œuvre de la stratégie. 													
<p>Bénéficiaires potentiels visés Structure porteuse du groupe FEP</p>													
<p>Nature des dépenses éligibles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prestation de service - Frais de personnel - Frais généraux - Achat matériel, documentation - Petit équipement - Frais de déplacement (transport, hébergement, repas) - ... 													
<p>Modalités d'intervention Le taux de FEP peut varier de 20% à 50 % de la dépense éligible totale. L'intensité de l'aide publique peut atteindre 100 % du financement du projet.</p>													
<p>Financement FEP prévu</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Type d'intervention</th> <th>Montant de FEP</th> <th>Taux d'intervention FEP</th> <th>Contribution publique totale</th> <th>Contribution privée</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Action collective</td> <td>35 000 €</td> <td>38 %</td> <td>91 450 €</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>				Type d'intervention	Montant de FEP	Taux d'intervention FEP	Contribution publique totale	Contribution privée	Action collective	35 000 €	38 %	91 450 €	0
Type d'intervention	Montant de FEP	Taux d'intervention FEP	Contribution publique totale	Contribution privée									
Action collective	35 000 €	38 %	91 450 €	0									
<p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions de formation, d'acquisition de compétences, - Comité de programmation compétent dans la mise en œuvre de la stratégie et dans le fonctionnement du groupe, - Connaissance des acteurs de la filière pêche et conchylicole et des acteurs du territoire de l'existence du groupe FEP Cornouaille et de ses missions. 													



Fiche-action B		Article 44 1. j)		
Fonctionnement du groupe				
<small>Extrait de l'article 44 - Mesures éligibles : 1.2) la contribution aux frais de fonctionnement des groupes.</small>				
Description synthétique : Soutenir les actions de la structure porteuse concernant le fonctionnement du groupe FEP sur son territoire : animation du groupe et des ateliers thématiques, organisation des comités de programmation et des comités techniques, gestion des dossiers, suivi des projets, contrôle, évaluation, gestion financière de l'enveloppe en lien avec l'autorité de gestion, suivi et évaluation de la stratégie, aide au montage de dossier pour les porteurs de projets.				
Effets attendus sur le territoire : <ul style="list-style-type: none"> - Participation des acteurs de la filière pêche/aquaculture et des acteurs du développement local aux travaux du groupe FEP et à la mise en œuvre de la stratégie, - Bon déroulement de la stratégie et des projets soutenus, - Bonne gestion de l'enveloppe de fonds FEP, - Bonne complémentarité entre la stratégie du groupe, le FEP et les politiques territoriales, - Émergence de projets relevant des autres axes du FEP et complémentaires à la stratégie du groupe. 				
Bénéficiaires potentiels visés Structure porteuse du groupe FEP				
Nature des dépenses éligibles <ul style="list-style-type: none"> - Etude, honoraire, location - Frais de déplacement (transport, hébergement, repas) - Frais de personnel - Prestation de service - Frais généraux - ... 				
Modalités d'intervention Le taux de FEP peut varier de 20% à 50 % de la dépense publique totale. L'intensité de l'aide publique peut atteindre 100 % du financement du projet.				
Financement FEP prévu				
Type d'intervention	Montant de FEP	Taux d'intervention FEP	Contribution publique totale	Contributions privées
Action collective	45 500 €	49 %	92 750 €	0
Indicateurs de suivi <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets présentés en comité de programmation, retenus, payés et archivés, - Nombre de partenaires mobilisés dans le groupe, - Taux de présence au comité de programmation. 				

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONCLUSION DE L'AXE 4 DU FEP – 16-12-2014

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONCLUSION DE L'AXE 4 DU FEP EN CORNOUAILLE

16 DECEMBRE 2014 – CCI DE CORNOUAILLE

PRESENCE :

ROBERT BOUGUEON (PESCA), LUCE DEMANGEON (PAYS DE BREST), JOSICK THAËRON (CRC BRETAGNE SUD), GUY LE MOIGNE (CDPMEM29), RENE-PIERRE CHEVER (CDPMEM29), MONIQUE POUILLE (COGEDIS), JEAN-LUC TANNEAU (MAIRE GUILVINEC), JULIEN PAUGAM (REGION BRETAGNE), STEPHANE PENNANGUER (REGION BRETAGNE), SOLENNE LE GUENEC (CDPMEM29), REGIS FORT (WEBZINECO), PATRICK RUELLAN (CDLINK), CLAUDE BRIET (CMB), VALERIE LE VEZO (AOCD), LESUE COÛC (SIOCA), YVES ALLIER, FLORENT SPINEL (AGROCAMPLUS OUEST BIEG MEIL), ANNE LAVIELLE (MUSEE DE LA PECHE CONCARNEAU), GERARD LE DIEN (CMBN), EUE PERON (CMBN), PAULINE CHALAUX (OCD), ANDRE BERTHOU (CDPMEM), MORGANE QUINICU CO29), FRANÇOISE PENCALET-KERVEL (DOUARNENEZ COMMUNAUTE), PHILIPPE BOUTHOREL (LYCEE MARITIME GV), ANDRE LE BERRE (SNM), MARION LE RENARD (PESCA)

ORDRE DU JOUR :

- RETOUR SUR LA CANDIDATURE DU GROUPE FEP CORNOUAILLE
- PRESENTATION DES RESULTATS DU GROUPE
- INTERVENTION DES ACTEURS DU GROUPE
- CONCLUSION ET PERSPECTIVES

MOT DU PRESIDENT :

« Bonjour à tous et merci de votre présence.

Aujourd'hui, nous entrons dans la dernière étape dans la démarche initiée par l'Axe 4 du FEP en Cornouaille.

Cette réunion marque un terme à notre travail initié en 2008, mais nous permet aussi de nous tourner ensemble vers la suite.

L'axe 4 du FEP était une expérimentation du FEP. Demain, il deviendra un des piliers de la future programmation européenne du FEAMP, avec le principe du Développement Local mené par les Acteurs Locaux.

Au-delà d'un outil financier, l'axe 4 du FEP a été un véritable catalyseur pour les territoires qui en ont bénéficié. Cet outil nous a permis de mieux prendre conscience et surtout de mieux valoriser le lien de notre territoire avec ses filières de pêche et de conchyliculture.

Aujourd'hui, nous allons donc revenir sur la mise en œuvre de cet outil et sur ses résultats. Ensemble, nous allons surtout tirer des leçons pour faire perdurer la dynamique engagée par notre groupe Cornouaille, au sein de l'outil de développement local du DLAL du FEAMP qui va se mettre en place en 2015.

Cette réunion vient alimenter une évaluation menée sur notre groupe, qui vous sera transmise dans les prochaines semaines. Merci donc de votre participation aujourd'hui pour enrichir ce travail. Et merci de votre participation depuis bientôt 6 ans au groupe de l'axe 4 du FEP en Cornouaille. »

Robert Bouguéon, Président de Pesca et du groupe FEP Cornouaille

1. Retour sur la candidature du groupe FEP Cornouaille

a. L'outil

L'Axe 4 du FEP c'est 11 groupes porteurs en France, plus de 300 à l'échelle de l'Union Européenne pour près de 4000 projets portés. Il s'agissait d'une démarche expérimentale initiée avec le FEP qui a rencontré un réel succès tant auprès des professionnels des filières que des acteurs du territoire.



L'objectif de cet outil était de donner les clés aux territoires dépendant des filières pêche et aquaculture de développer des projets locaux de développement durable autour d'axes tels que : produits, ressources, qualité de l'eau, ...

Au-delà de l'outil de financement de projet, l'axe 4 repose sur trois piliers : financier donc, de gouvernance, avec la mobilisation des acteurs du groupe notamment au sein du Comité de Programmation, et animation.

b. La candidature

En Cornouaille, territoire reconnu depuis longtemps comme territoire dépendant de la filière pêche, la démarche a été portée par l'association Pesca avec le soutien de l'AOCD, apportant son expertise dans la gestion de fonds européens (gestion des programmes Leader depuis 3 programmations).

La stratégie du groupe s'est construite autour de trois axes :

- une meilleure connaissance de nos ressources
- la valorisation des ressources locales
- le renforcement du lien terre-mer

Ce dernier axe est devenu un point primordial de l'axe 4 du FEP en Cornouaille au fur et à mesure de la mise en œuvre de la programmation.

c. La stratégie

De ces trois axes, des fiches actions ont découlé, guidant l'intervention du groupe dans la mise en application de la stratégie à travers les projets portés.



Figure 1 : Objectifs et fiches actions Cornouaille

Outre les 6 fiches actions dédiées à l'accompagnement de projets, deux étaient réservées à l'animation et au fonctionnement du groupe (fiche plafonnée à 10% de la maquette).

d. La maquette financière

Budget alloué : 500 000 FEP + 250 000 € de fonds Etat + 250 000€ de cofinancement local à associer pour chacun des projets.
Une maquette prévisionnelle de 1 million d'euros (dont budget animation et fonctionnement).

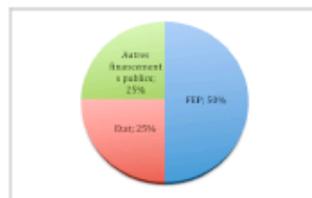


Figure 2: Répartition maquette financière Cornouaille

2. Présentation des résultats du groupe

Le conventionnement et le lancement du groupe FEP Cornouaille ont été validés en juin 2010. Les derniers projets ont été votés en juin 2014. 4 années de fonctionnement donc, pour accompagner de multiples projets répondant chacun aux objectifs initialement posés. La période de programmation a été très courte pour réussir à mobiliser des projets et des acteurs moteurs autour d'une thématique nouvelle pour ce fonds européen et ces filières, mais suffisamment longue pour que les enjeux identifiés initialement soient revus, que le contexte économique évolue,...

a. Composition du Comité de Programmation Cornouaille

STRUCTURE	2010		50% FILIÈRE / 50% PRIVÉ	2014	
	FILIÈRES	TERRITOIRES		FILIÈRES	TERRITOIRES
Association Pesca, structure portuaire	X			X	
CRPIEM Brotagne	X			X	
CLPM Douarnenez	X			X	
CLPM Audierne	X			X	
CLPM Le Galvénec	X			X	
CLPM Concarneau	X			X	
OPOB	X			X	
SIRC Sud Bretagne	X			X	
Syndicat de la pêche et de la conchyliculture de la Forêt Fousennant	X			X	
GPME Locudy	X			X	
CCI Quimper Cornouaille	X			X	
Pays de Cornouaille		X			X
CC Concarneau Cornouaille		X			X
CC du Pays de Quimper		X			X
Chambre d'agriculture du Finistère		X			X
Comité Départemental du Tourisme du Finistère		X			X
Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie du Finistère		X			X
Développement		X			X
Association Quersil Cornouaille		X			X
Comité départemental du Finistère de la FNPPSF		X			X
Bretagne vivante		X			X
CORPIEM 29				X	
CRPIEM 29				X	
Syndicat de la liane de la forêt				X	
CRG				X	
Association Pesca				X	
PDB (OPOB)				X	
Association des sauteurs de grève				X	
GPME Locudy				X	
CCI				X	
Association des ligueurs				X	
Fédération Maritime de la Baie de Douarnenez				X	
Communauté de communes du Pays Bigouden Sud					X
Finistère Tourisme					X
Chambre d'Agriculture					X
COCORPAQ					X
Concarneau Cornouaille Agglomération					X
Douarnenez Communauté					X
AOCC					X
FNPPSF					X
UMH 29					X

Figure 3 : Composition du Comité de Programmation 2010-2014

Le Comité de Programmation du groupe a toujours été composé pour 50% de représentants des filières pêche et conchyliculture, et pour les 50% restants de représentants des acteurs du territoire : collectivités territoriales, restauration, tourisme,...

Une composition variée donc, permettant d'associer à la démarche toute la diversité du territoire et de ses activités. Cela imposait un cadre contraignant en termes d'organisation de réunions et d'atteinte des règles de triple quorum (fixées au niveau national et renforcées par le règlement intérieur du groupe).

b. Evolution de la composition du Comité (organe décisionnaire du groupe)

La filière pêche a connu quelques profondes évolutions dans sa représentativité durant la période de programmation. Ainsi, les Comités Locaux des Pêches, à l'origine de l'association et du portage de l'axe 4 du FEP en Cornouaille, ont fusionné en début de programmation au sein d'un seul Comité Départemental (Loi MAP de 2010). Ainsi, ces 5 structures représentant la filière pêche au sein du Comité sont passées à 1 seule (acté au Comité de Programmation de mars 2012).

En parallèle, l'Organisation de producteurs (OPOB) a fusionné avec PMA (autre OP) pour former l'organisation PDB intervenant sur toute la façade atlantique. Les champs d'intervention de cette structure ont donc évolué et leurs enjeux dépassaient alors ceux identifiés au sein de l'axe 4 du FEP.

De manière générale, la mobilisation des structures pêche du Comité de Programmation a connu des difficultés sur la période de milieu de programme. Sur la dernière année de programmation,

ce sont les structures représentatives du territoire qui ont eu plus de difficultés de mobilisation, notamment liées aux élections locales en cours. Nous constatons donc une diminution dans la participation des membres aux Comités de Programmation, tout au long de la période.

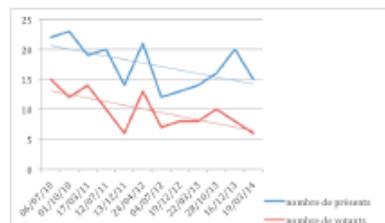


Figure 4 : Evolution de la participation aux Comités de Programmation

Ce constat doit tout de même être mesuré par le fait qu'un groupe très mobilisé autour de la démarche a suivi très régulièrement les réunions du Comité de Programmation, alimentant la dynamique et diffusant dans leur réseau le travail effectué.

Ce rôle de relais est un point essentiel au groupe FEP Cornouaille et a été renforcé par le travail mené au sein des démarches de GIZC sur l'ouest Cornouaille (SIOCA) et la Cornouaille (QCD). Ce réseau a permis la diffusion de la démarche et l'émergence de projets pertinents et collectifs.

Malgré les difficultés de mobilisation d'un nombre suffisant de membres au sein du Comité de Programmation pour la validation des projets, le Comité était régulièrement réuni, les projets étaient présentés aux membres, discutés, puis présentés au vote par consultation écrite lorsque le triple quorum n'était pas respecté (triple quorum : 1/3 des membres ; 1/3 issus filières ; 1/3 secteur privé).

c. Programmation des projets Cornouaille

Le rythme de programmation des projets est un indicateur intéressant sur la mise en œuvre de la démarche et l'implantation de la dynamique Axe 4 FEP auprès des porteurs de projets.



Figure 5 : Programmation des dossiers 2010-2014

D'une part, nous constatons que sur la deuxième partie de la programmation le rythme d'accompagnement de projets est en croissance. De plus, sur les deux dernières années de programmation, les montants moyens alloués sont aussi en nette progression.

Cette évolution dans le rythme de programmation correspond aussi à des réflexions menées au sein du groupe, initiées grâce à une évaluation réalisée par deux « experts » du réseau FARNET auprès de notre groupe en mai 2012.

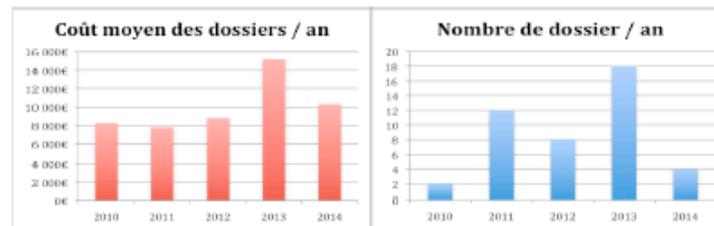


Figure 6 : Montant par dossier et par an

Figure 7 : Nombre de dossiers par an

En tout, le groupe FEP Cornouaille a vu émerger et a accompagné 44 projets correspondant à sa stratégie initiale, pour un montant global de plus d'un million d'euro (tout financement confondu) correspondant à 99% de la maquette financière FEP allouée au groupe (466.000€ en décembre 2014).

d. Diversité des projets et des porteurs

Les projets concernent l'ensemble des fiches actions montées par le groupe (initialement ou ajoutée en cours de programmation) preuve d'une composition cohérente de notre programme d'action. Les fiches actions ont été complétées en cours de programmation pour ajouter un aspect plus patrimonial à la stratégie du groupe (fiche n°3bis), fiche qui répondait à une réelle attente sur le territoire (2 projets déposés en 1 an, pour des montants sollicités conséquents).

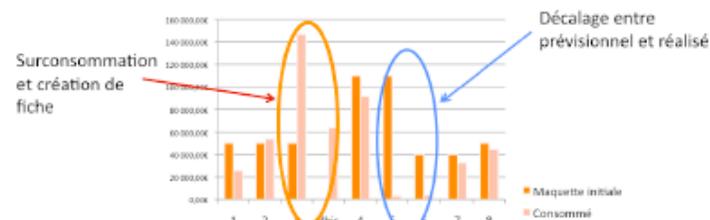


Figure 8 : Consommation par fiche action

Malgré tout, certaines fiches ont été très peu consommées : peu de projets et surtout sur des montants très faibles. La fiche « diversification » (n°5) est la plus marquante : 3 projets ont été déposés, correspondant à des projets d'expérimentation vers une diversification d'activité pour des entreprises aquacoles (étude, investissements expérimentaux). Mais sur ces trois projets, les montants sont restés très faibles, révélant là une faiblesse de l'outil axe 4 du FEP quant à l'accompagnement vers l'innovation et l'expérimentation d'entreprises privées. Les pièces demandées lors du montage de dossier laissent en effet peu de place à l'adaptation du projet en cours de réalisation (adaptation possible mais lourde administrativement et demandant un suivi très précis de chacune des pièces du dossier au risque d'en fragiliser le montage).

A contrario, certaines fiches ont rencontré un réel besoin sur le territoire, avec un grand nombre de projets déposés : fiche n°3 « Image positive des filières », allant même largement au-delà des montants initialement prévus sur cette fiche. Les fiches n°2 « Implication des professionnels des politiques locales » et n°4 « Promotion des produits » ont aussi été largement consommées.

Les projets déposés sur ces fiches concernent principalement des outils d'information (fiches métiers, sites internet...) ou de communication (scénographie Haliotika, restauration Hémérica,...). Ces projets ont permis à la Cornouaille et aux acteurs professionnels de se doter d'outil de promotion et d'information pour les prochaines années. Ces projets ont aussi directement renforcé le lien terre-mer et l'identité maritime du territoire.

Au-delà du nombre de projets et de leur correspondance à la stratégie du groupe, nous pouvons aussi noter la diversité des porteurs projets, faisant la richesse du groupe axe 4 FEP. Sur les 44 projets financés (dont animation et fonctionnement), nous retrouvons 20 porteurs de projets différents, issus des filières (structures représentatives, entreprises individuelles, actions collectives,...) ou du territoire (associations, collectivités,...).

Tous ces projets ont alimenté un réseau d'acteurs et des partenariats sur le territoire. L'axe majoritaire de la stratégie bénéficiaire de ce travail est bien celui du renforcement du lien terre-mer, terreau initial pour l'émergence de projets structurants pour l'avenir des filières et du territoire.

e. Rôle d'animation au cœur de la démarche

L'animation a été assurée par la chargée de missions de l'association Pesca. Un changement du poste d'animation en cours de programmation a marqué un frein sur l'année 2012 (temps d'apprentissage pour le poste).

Ce poste recouvre plusieurs facettes, d'autant plus quand il intègre la gestion de la structure porteuse :

- Gestion administrative des dossiers
- Gestion administrative et financière de la structure
- Accompagnement des porteurs de projet
- Gestion financière de la maquette
- Animation de groupes thématiques
- Communication
- Suivi des projets
- Participation au réseau national et européen
- Animation du Comité de Programmation
- Suivi des démarches parallèles et réseaux
- ...

Ces missions font la richesse de la démarche (mise en réseau, lien terre-mer, proximité des porteurs de projets,...)

La multiplicité de ces tâches a eu un impact sur le temps dédié notamment à la communication sur la démarche et les projets. Ceci a été un des points révélés par l'enquête réalisée auprès des membres du Comité et des porteurs de projet. Le temps administratif (accompagnement dossier, gestion maquette, ...) essentiel au bon fonctionnement de la démarche a été particulièrement chronophage et ne sera pas à négliger sur la prochaine programmation.

Pour cette mission l'association Pesca a alloué 1 ETP depuis janvier 2012. Financé par les partenaires suivants :

RESSOURCES	DEPENSES
FEP	77 311,39 €
Etat	40 243,21 €
CG 29	28 803,56 €
CR Bretagne	28 803,56 €
FNADT	73 011 €
Auto-financement (adhésions Pesca)	18 000 €
Total	266 172,72 €

Figure 9 : Répartition des financements pour le poste d'animation 2009-2014

A retenir : Temps d'animation = temps de programmation + 2 ans (fin de gestion et transition)
Temps de travail : 1 ETP plein (prévu budget FEP : ½ ETP)

f. Résultats du groupe



3. Perspectives

a. Pesca 29 – CDPMEM

Dans l'objectif de conserver l'expérience acquise par l'association et ses partenaires grâce à l'Axe 4 du FEP dans le cadre du DLAL du FEAMP, qui sera géré par les Pays, les structures CDPMEM29 et Pesca29 vont mutualiser leur action à partir de 2015.

Dans les faits, l'animatrice de l'association rejoindra le CDPMEM29, avec pour mission d'animer la cellule de développement économique « filière » que représente l'association Pesca 29. Sa mission sera de faire émerger des projets collectifs, permettant l'alimenter les réflexions des trois Pays maritimes finistériens dans la rédaction de leur candidature au titre du DLAL du FEAMP, et d'assurer une cohérence globale à l'échelle finistérienne entre ces trois démarches territoriales.

Ce transfert du poste aura lieu pour le second trimestre 2015. Cette perspective permet de consolider ce poste, dont le fonctionnement est fragilisé aujourd'hui par la période de transition entre les fonds européens et nationaux, finançant jusqu'ici le poste d'animation.

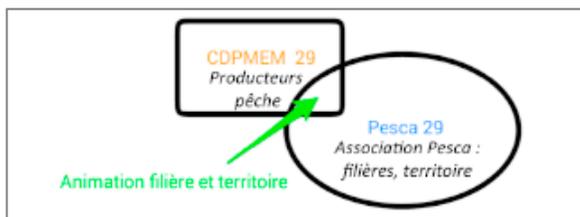


Figure 10 : Schéma organisation Pesca 29 - CDPMEM29

b. 2015 – FEAMP et Région Bretagne

La Région Bretagne sera responsable, dans le cadre du FEAMP, de la gestion d'une partie de ces fonds (mesures rationalisables retenues par la Région). Dans ce cadre, la gestion du DLAL du FEAMP (suite de l'axe 4 du FEP) sera confiée aux Pays maritimes bretons dont la candidature aura été retenue.

Dans l'état actuel des informations le calendrier retenu est le suivant :



Un appel à candidature sera ainsi lancé courant 2015 à destination des Pays maritimes pour qu'ils présentent une candidature destinée à la mise en œuvre du DLAL du FEAMP sur leur

territoire. Les fonds associés à cet outil développé par la Région Bretagne sont présentés à hauteur de 8,1M d'euros, pouvant concerner jusqu'aux 11 Pays maritimes bretons.

Il s'agit là d'un engagement fort de la Région dans cet outil, qui sera un des piliers de la politique territoriale maritime de la Région Bretagne sur cette programmation 2014-2020.

4. Intervention et échanges des acteurs du groupe FEP

a. Interventions

Robert Bouguéon, Président du groupe FEP Cornouaille

L'axe 4 était une opportunité de développer des projets sur la Cornouaille. On a appris à utiliser l'outil et la démarche a créé une dynamique entre la pêche, la conchyliculture et le territoire. Maintenant pour le DLAL (Développement Local mené par les Acteurs Locaux), le « rêve » serait maintenant de pouvoir accompagner la construction de bateaux génériques, de monter des actions structurantes pour la flottille et de donner un regain d'énergie à la filière et relancer la pêche artisanale

Jo Thaëron, Vice-Président du groupe FEP et du CRC Bretagne sud

Il confie son intérêt d'avoir participé à la démarche de l'Axe 4 du FEP et d'être à présent membre de l'association Pesca. L'axe 4 a permis à ces filières pêche et conchyliculture de se rencontrer et de fonder un réseau qui apparaît maintenant comme une évidence. Malgré tout, les métiers sont aujourd'hui en réelle difficulté. Chacun doit trouver des réponses et certaines de ces réponses sont communes aux filières, notamment autour du développement possible de l'aquaculture offshore. Mais il faut permettre aux jeunes de se tourner vers ces voies de diversification : accès au territoire, accompagnement dans la réalisation d'études (de faisabilité, techniques,...), formation à ces nouveaux métiers (Bréhoulou, Lycée du Guilvinec,...).

Aujourd'hui le FEAMP en Bretagne ne semble pas présenter de ligne claire sur l'installation des jeunes en aquaculture. Il faut trouver ces réponses au niveau local, et pourquoi pas au sein du DLAL FEAMP.

Solenne Le Guennec, coordinatrice du CDPMEM29

Il faut aujourd'hui renforcer le partenariat entre la pêche et la conchyliculture, initié avec l'Axe 4 du FEP. L'autre enjeu est de capitaliser l'expérience acquise avec cette première programmation. Une vraie démarche de concertation s'est lancée. Le CDPMEM29 souhaite à présent que cette démarche se développe sur l'ensemble du Finistère, avec les Pays, Pesca et les filières. A travers le partenariat Pesca-CDPMEM29, et les CRC à associer, il faut accompagner les Pays dans l'émergence de projets qui répondent aux vrais enjeux des filières, au delà même de l'outil du DLAL FEAMP. Le FEAMP a déjà pris beaucoup de retard, il faut rattraper ce temps perdu en initiant dès maintenant des projets sur le territoire, pour pouvoir les mettre en œuvre dès « l'ouverture » du FEAMP. Dans ce cadre, le rôle de Pesca sera opérationnel auprès des Pays finistériens et à l'échelle du Département.

b. Echanges

Stéphane Pennanguer, Région Bretagne :

Rappel du calendrier prévu par la Région Bretagne (voir ci-dessus). La Région Bretagne fait le pari de couvrir l'ensemble du littoral Breton par ce qui a été initié au sein de l'Axe 4 du FEP à travers le DLAL du FEAMP. Mais toutes les solutions pour ce projet ne viennent pas que du niveau européen, national ou régional, cela se fera dans la co-construction. La Région Bretagne travaille depuis de nombreuses années à sa politique maritime territoriale, la GIZC est la méthode de travail développée jusqu'ici sur tout le littoral breton, et le DLAL FEAMP permettra de concrétiser et généraliser ces travaux. L'association Pesca a mené un travail intéressant avec un réseau solide sur le territoire, c'est ce type de dynamique de la Région veut accompagner et voir se généraliser à l'échelle pays, échelon retenu pour la territorialisation d'une part des fonds européens. L'objectif est de développer l'intelligence collective entre les acteurs maritimes à l'échelle du Pays.

René-Pierre Chever, CDPMEM29 et vice-Président de Pesca :

Il faut conserver les partenaires de Pesca, appartenant à la filière et conserver l'expérience acquise avec l'axe 4 du FEP et les compétences de l'animatrice. Nos perspectives sont de travailler avec les Pays et de monter une vingtaine de dossiers dans le courant de l'année 2015 pour ne pas perdre plus de temps sur le FEAMP.

André Berthou, CRPMEM :

Inquiétude sur le fait de lancer des projets avant la validation du FEAMP.

Réponse : L'intérêt est de faire émerger les projets, d'identifier les porteurs et faire naître les dynamiques puis de valider le projet une fois les règles administratives connues. Nous ne pouvons effectivement pas avancer plus sur les dossiers, tant que les règles ne sont pas clairement précisées. Un des enseignements de l'axe 4 est justement le risque encouru pour les dossiers et les porteurs quand un projet est lancé en amont de la clarification d'un règlement précis (ex : promotion des produits, éligibilité TVA,...)

André Le Berre, SNSM :

Il est primordial de placer les jeunes au cœur des réflexions. Pour ce qui est de l'avenir de Pesca, il faut prendre en considération, en priorité, les attentes des membres de l'association et clarifier le fonctionnement avec le CDPMEM29 sur le long terme.

Stéphane Pennanguer, Région Bretagne :

3 axes sont à développer et à préciser à partir des spécificités de chaque territoire, au sein du DLAL : conforter la place des acteurs de la pêche et de l'aquaculture dans la gestion des territoires maritimes, créer les conditions favorables pour un développement durable de la pêche et de l'aquaculture dans les territoires maritimes et faire des activités de pêche et d'aquaculture un levier de développement durable des territoires maritimes.

Pendant les 6 mois de candidature, les professionnels et les acteurs des Pays seront invités à développer une candidature et des projets autour de ces axes. Une aide préparatoire de 25 000€ (Région Bretagne) sera allouée aux Pays pour ce travail. L'objectif est de recevoir un maximum de candidatures, mais toutes ne seront peut-être pas retenues. La sélection des dossiers de réponse des Pays à l'appel à projets FEAMP se fera sur la qualité des dossiers.

Les candidatures pour le DLAL du FEAMP devront présenter des stratégies qui s'attacheront au développement et l'accompagnement des filières pêche et aquaculture, pour des projets portant sur des territoires cohérents et des enjeux partagés.

2. Conclusion

Le territoire, grâce à l'axe 4 du FEP, s'est doté d'outils de communication, d'information mais aussi de gouvernance avec un réseau d'acteurs solides, alimenté notamment les démarches de GIZC en Cornouaille et ouest-Cornouaille.

Cette expérience est une force pour le territoire, ses filières maritimes et ses acteurs pour aller plus loin dans le cadre de la future programmation, ciblant son action sur des projets structurants et collectifs.

La condition est de ne pas perdre cette expertise et ce réseau durant la période de « transition » entre les deux fonds européens, qui s'annonce encore longue. Pour cela il faut alimenter la mobilisation des acteurs sur toute l'année 2015 et sur l'ensemble des territoires maritimes finistériens.

Un premier pas qui s'amorcera en 2015 est l'intégration du Comité Départemental des Pêches au sein des Comités Uniques de Programmation, dans un premier temps sur le Pays de Brest ainsi que pour le Pays de Cornouaille.

De plus, dans le cadre du projet de mutualisation entre l'association Pesca et le CDPMEM29 (partenariats avec les CRC en construction), un travail sera initié, aux côtés des Pays, pour la mise en cohérence des trois candidatures des trois Pays finistériens, pour s'assurer d'une candidature de qualité sur ces territoires.

A RETENIR DE L'AXE 4 DU FEP		
ATOUTS AXE 4 FEP	APPRENTISSAGE AXE 4 FEP VIGILANCE	PERSPECTIVES
Expertise fonds européens	Règles claires au départ de la démarche (éligibilité, calendrier, ...)	Gestion Pays (QCD-Cornouaille) – Rôle Pesca?
Réseaux acteurs	Lien fort filières/entreprises/territoires	Candidature – stratégie : atout GIZC (QCD, ouest-Cornouaille,...)
Outils de communication/ information	Lien avec autorité de gestion/ paiement/co-financeurs (sécurisation des dossiers)	Animation / lien filière : critère de « qualité » de la candidature
Identité maritime renforcée	Réactivité et adaptation (rôle évaluation) Animation / communication, sur le long terme (prgm*+2ans)	DLAL FEAMP : politique régionale
Réseau national/UE =>	Réseau national/UE	Réseau breton / finistérien à construire